

Coopération São Tomé e Príncipe – Communauté européenne



RAPPORT CONJOINT

2002

Mai 2003

AVANT – PROPOS

La ratification de l'accord de Cotonou par la République démocratique de São Tomé e Príncipe (STP) le 13 décembre 2002 et la signature le 30 avril du "Document de stratégie de coopération" et du PIN du 9^{ème} FED ont marqué une nouvelle étape dans les relations avec la Communauté européenne. Le partenariat entre les Etats ACP et la Communauté européenne est centré sur l'objectif de réduction de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La prise en compte de la dimension politique comme élément essentiel pour le développement et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité ainsi que la dimension régionale ont comme objectif d'enrichir le dialogue entre les partenaires pour tenir compte de l'environnement politique et social de la coopération.

São Tomé e Príncipe compte toujours sur l'assistance des bailleurs et l'accord de Cotonou avec son horizon de 20 ans permet au gouvernement d'orienter sa programmation vers une telle assistance et de compter sur un appui qui correspond aux priorités nationales. Bien que dans une perspective d'une économie qui s'appuiera, on espère, de plus en plus sur les nouvelles ressources pétrolières, l'appui de l'aide extérieure sera toujours d'actualité pour encore bien des années. Il pourra même être fondamental dans la consolidation d'une gestion transparente et profitable de ces ressources.

Les infrastructures jouent un rôle important pour les investissements du secteur privé dans les deux secteurs clés pour le développement durable du pays que sont l'agriculture et le tourisme. Le soutien spécifique aux infrastructures par des financements du 7^{ème} et 8^{ème} FED dans les domaines de l'électricité, de l'approvisionnement et traitement d'eau potable et des routes illustre combien la coopération avec la Communauté européenne est de première importance pour STP.

Le transport, et en particulier le secteur routier, a été retenu comme secteur de concentration, avec les 100 % de l'enveloppe A. Le PIN défini à cet effet comprend un appui technique au SENAE pour la gestion du programme dans sa globalité, le renforcement des capacités des services de l'ordonnateur national, l'appui aux acteurs non étatiques et la constitution d'un Fonds routier spécial en soutien au Fonds routier déjà existant mais insuffisant.

L'utilisation de l'enveloppe B n'a pas encore été arrêtée. La probable reprise de la "Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)" par le FMI en début de 2003 pourra vraisemblablement orienter l'utilisation de cette enveloppe vers un nouveau PAS.

Une série d'études pour l'acquisition et l'analyse des données de base dans le secteur routier et en particulier pour le réaménagement de la structure qui doit le gérer (SENAE) est en train d'être lancée dans le cadre du projet d'AT au SENAE, inscrit dans le 8^{ème} FED. Ces études seront d'importance primordiale pour une programmation rapide et efficace des activités du 9^{ème} FED.

Sur le plan régional, l'attention de la coopération avec la CE se portera particulièrement sur l'avancement de l'intégration économique et commerciale de STP dans la zone de l'Afrique centrale. Le PIR, qui inclut STP dans la zone géographique de la CEMAC, doit aider STP à avancer dans cette intégration.

Les actions en cours dans les domaines des ressources renouvelables (Ecofac), de la culture (Proculture) et des PALOP se poursuivront.

Pour les prochaines années, le PIN 9^{ème} FED est constitué d'une enveloppe A de 9,4 millions d'euros et d'une enveloppe B de 3,5 millions d'euros.

L'année 2002 est aussi marquée par la fermeture, en fin novembre 2002, du bureau de la CE à São Tomé avec le départ du conseiller résident.

Les importantes échéances électorales de 2001 et 2002 et une certaine difficulté dans la mise en place des nouvelles institutions n'ont pas permis la poursuite optimale d'un dialogue plus soutenu aussi bien entre le gouvernement et les bailleurs de fonds qu'entre la délégation de la CE et l'ON. Ces échanges devront se poursuivre pour rendre plus efficace la coopération, conformément à l'esprit nouveau de l'Accord de Cotonou.

São Tomé, le mai 2003.

Le Chef de délégation
de la Commission européenne



Jochen KREBS

Le Ministre des affaires étrangères et de la
coopération, Ordonnateur national du FED



Mateus Meira RITA

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2002

RAPPORT CONJOINT	4	
RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2002	4	
1. RESUME	5	
2. AGENDA POLITIQUE DE SÃO TOMÉ ET PRINCIPE	7	
Les objectifs du DSRP	9	
4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS	10	
4.1. Secteur de concentration et appui macro-économique	10	
4.1.1. Secteur de concentration : les infrastructures	10	
4.1.2. Appui macro-économique	14	
4.2. Projets et programmes hors concentration	14	
4.2.1. Appui à l'Ordonnateur national du fed	14	
4.2.2. Appui en faveur de la protection et conservation des tortues marines (especes phares).	15	
4.2.3. Programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC)	15	
4.3. Autres instruments	16	
4.3.1. Banque européenne d'investissement	16	
4.3.2. Coopération régionale	16	
4.3.3. STABEX	18	
5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES	19	
5.1. Cohérence de la stratégie de réponse	19	
5.2. Préparation d'Es actions du 9 ^{ème} FED	19	
5.3. Chronogramme d'activités actualisé et Calendrier indicatif des engagements et décaissements	20	
6. REVUE OPERATIONNELLE 2003 : THEMES SPECIFIQUES	20	
6.1. Définition d'indicateurs et d'objectifs	20	
6.2. Dialogue entre les partenaires de la coopération	22	
ANNEXES		23
Annexe 1 Situation financière du FED	24	
Annexe 2 Fiches de projet	25	
CONCLUSIONS		27
Agenda politique	27	
Situation politique, économique et sociale	28	
Coopération passée et en cours	30	
Préparation d'actions du 9 ^{ème} FED	31	
Dialogue entre les partenaires de la coopération	31	

1. RESUME

La coopération entre São Tomé e Príncipe (STP) et la Commission européenne (CE) est marquée en 2002 par l'approbation par le comité du FED le 21 octobre 2002 du document de stratégie de coopération et du PIN 9^{ème} FED et la ratification par STP le 13 décembre 2002 de l'Accord de Cotonou.

Plus particulièrement, sur le plan national, il convient de souligner:

- la poursuite des deux principaux projets d'infrastructures concernant la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Rio Contador et de l'adduction d'eau dans les villes de Trindade, São João dos Angolares et Santo António à Príncipe; la conclusion des deux projets est prévue pour début 2003;
- la définition d'un cadre opérationnel plus approprié pour la concrétisation du projet de réhabilitation des 86 km de pistes rurales, dont la consultation a dû être une fois de plus annulée par manque de propositions techniquement et administrativement conformes;
- le démarrage en octobre 2002 du projet d'appui technique au service national des routes (Serviço Nacional das Estradas – SENAE), dont les résultats constitueront la base pour la mise en œuvre rapide et solide du 9^{ème} FED;
- la conclusion des activités liées à la mise en œuvre des conventions internationales sur les espèces "Phares", ce qui a permis d'un côté d'apaiser le problème social très aigu des artisans des écailles des tortues marines et de consolider ainsi, de l'autre côté, le cadre général facilitant la protection et la conservation des tortues;
- la poursuite de l'appui à l'ON;
- la poursuite du PAS avec l'audit et l'évaluation de l'utilisation de la première tranche du FAS et le lancement des opérations pour le déblocage de la deuxième et dernière tranche;
- l'approbation, sur les reliquats du 7^{ème} FED, de la DAG concernant le "Programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC)";
- l'introduction d'une proposition pour l'utilisation du solde ultérieur du 7^{ème} FED d'environ 68 000 euros, résultant du dégagement du montant non payé sur le projet d'AT à l'ON déjà arrêté mais pas encore clôturé.

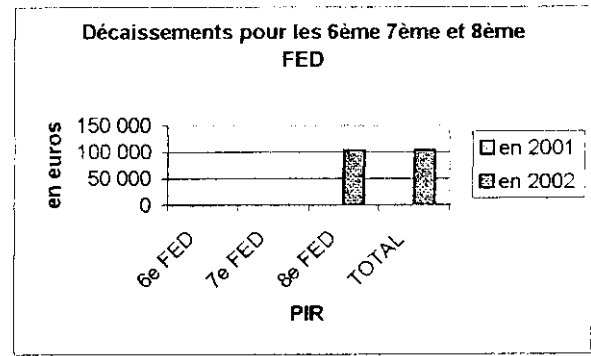
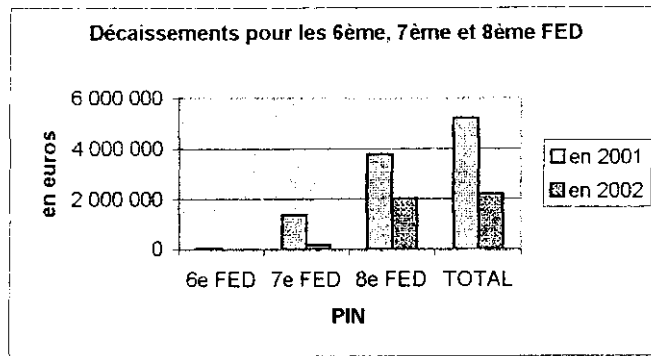
De ce fait, en fin 2002, aucun reliquat significatif n'est disponible sur les trois PIN.

Sur le plan régional, à noter:

- la poursuite des deux grands programmes régionaux: Ecofac et Proculture;
- la conclusion de l'action de réhabilitation de la Maison de la culture, financée dans le cadre du projet régional Ciciba;
- le lancement du programme PALOP et en particulier de la composante "Appui au développement des systèmes statistiques dans les PALOP" dont STP est chef de file et OR.

Le mouvement des décaissements en 2002 par rapport à 2001 se présente comme suit :

Année	Montants en euros	6 ^{ème} FED	7 ^{ème} FED	8 ^{ème} FED	TOTAL
2001	PIN	60 145	1 381 133	3 759 957	5 201 236
	PIR	0	0	0	0
2002	PIN	0	180 649	2 026 610	2 207 259
	PIR	0	0	102 447	102 447



Comme indiqué ci-dessus, le projet concernant la réhabilitation des 86 km de pistes rurales n'a pas pu démarrer. La deuxième consultation a une fois de plus donné une réponse négative. Une nouvelle démarche, qui a été lancée à la fin 2002, devrait permettre la concrétisation du projet dans les premiers mois de 2003.

Pour les prochaines années, le PIN 9^{ème} FED est constitué d'une enveloppe A de 9,4 millions d'euros et d'une enveloppe B de 3,5 millions d'euros.

Le transport, et en particulier le secteur routier, a été retenu comme secteur de concentration, avec les 100 % de l'enveloppe A. Le PIN défini à cet effet comprend un appui technique au SENAE pour la gestion du programme dans sa globalité, le renforcement des capacités des services de l'Ordonnateur national, l'appui aux acteurs non étatiques et la constitution d'un Fonds routier spécial en soutien au Fonds routier déjà existant.

L'utilisation de l'enveloppe B n'a pas encore été arrêtée. La probable reprise de la FRPC par le FMI pourra vraisemblablement orienter l'utilisation de cette enveloppe vers un nouveau PAS.

2. AGENDA POLITIQUE DE SÃO TOMÉ ET PRINCIPE

Le début de l'année 2002 a été marqué par la préparation des élections législatives de mars qui ont donné la majorité relative au MLSTP/PSD (Mouvement de Libération de São Tomé e Príncipe/Parti Social Démocrate). Un "gouvernement à base élargie" composée des trois forces politiques représentées à l'Assemblée nationale a dès lors été formé. Alors que le nouveau gouvernement commençait à trouver ses repères de fonctionnement, des divergences sont apparues sur l'interprétation de la Constitution, particulièrement sur les rôles respectifs du Président de la République et du Premier ministre.

Suite à une dissension entre le Président et le Premier ministre, le Président a demandé la démission de ce dernier et un nouveau gouvernement à base élargie a été formé en octobre. Peu après, l'Assemblée nationale a pris l'initiative de proposer des changements constitutionnels qui entraînaient une réduction des pouvoirs du Président, ce qui a provoqué une nouvelle crise politique. Des démarches sont en cours pour que cette crise soit rapidement résolue dans une perspective de stabilité par une meilleure répartition des compétences.

Ces différentes joutes politiques ont entraîné un ralentissement dans le processus de décision de "l'Administration" et des délais dans la mise en œuvre des programmes de développement ainsi que des retards dans l'application du programme de référence.

Quant au dossier du pétrole, l'année a été marquée par la volonté du gouvernement de renégocier la plupart des accords pétroliers signés par ses prédécesseurs, aussi bien avec les compagnies pétrolières qu'avec le gouvernement du Nigeria. Cela a eu pour effet de retarder le lancement des appels d'offres pour l'exploitation et l'exploration des zones conjointes et le paiement des importants bonus que cela implique.

Par conséquent, le pays se trouve toujours dans une situation économique très difficile.

La FRPC approuvée par le FMI pour 2000-2002, avait dû être suspendue en novembre 2001. Cette suspension s'était traduite par l'adoption d'un programme de référence pour la période de janvier à juin 2002, cependant la mission du FMI en août 2002 a constaté que les objectifs du programme de référence n'avaient pas été tenus. Des dérapages budgétaires ont eu lieu en raison des revendications salariales des syndicats de la fonction publique, des coûts plus élevés de l'électricité et de la tenue des élections législatives de mars 2002. Le programme de référence a donc été prolongé jusqu'en décembre 2002.

Des progrès ont cependant été réalisés concernant les rentrées fiscales, la stabilisation de l'inflation et de la croissance du PIB (autour de 4 %). L'importante montée des prix du cacao au niveau international devrait permettre d'améliorer cette tendance.

Bien que les données statistiques soient généralement peu crédibles, STP a pu à nouveau figurer au classement de l'indice de développement humain (119^{ème}), montrant une légère amélioration de ses indicateurs sociaux, après la baisse continue des dernières années.

Le "Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)" qui a été validé en décembre 2002 a pour objectif final la lutte contre la pauvreté et vise à généraliser l'accès des couches les plus démunies de la population à l'éducation et à la formation, aux soins de santé primaires, à la sécurité alimentaire, à l'eau potable et à l'assainissement de manière à améliorer leur qualité de vie et leur bien-être.

En 2002, la coopération avec la Commission européenne sur le plan national est marquée par :

- l'approbation par l'Assemblée nationale de l'accord de Cotonou en décembre 2002 et sa promulgation en janvier 2003 par le Président de la République;
- l'approbation par le Comité du FED, en sa séance d'octobre, du document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED, marquant ainsi l'aboutissement du processus qui a commencé par un séminaire de concertation avec la participation de la société civile et des acteurs non étatiques.

La signature à São Tomé du document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED entre l'ordonnateur national et le chef de délégation est prévue pour le début de l'année 2003.

La coopération avec la Commission européenne a été marquée aussi par l'arrivée d'un nouveau chef de délégation qui a présenté ses lettres de créance le 25 novembre 2002.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

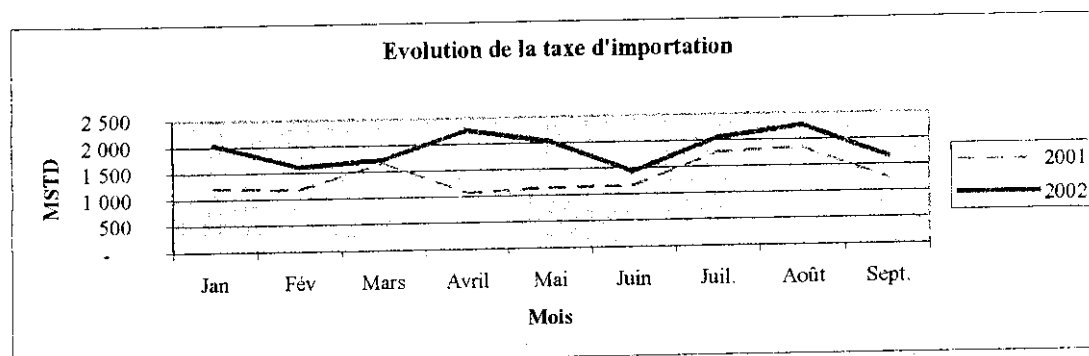
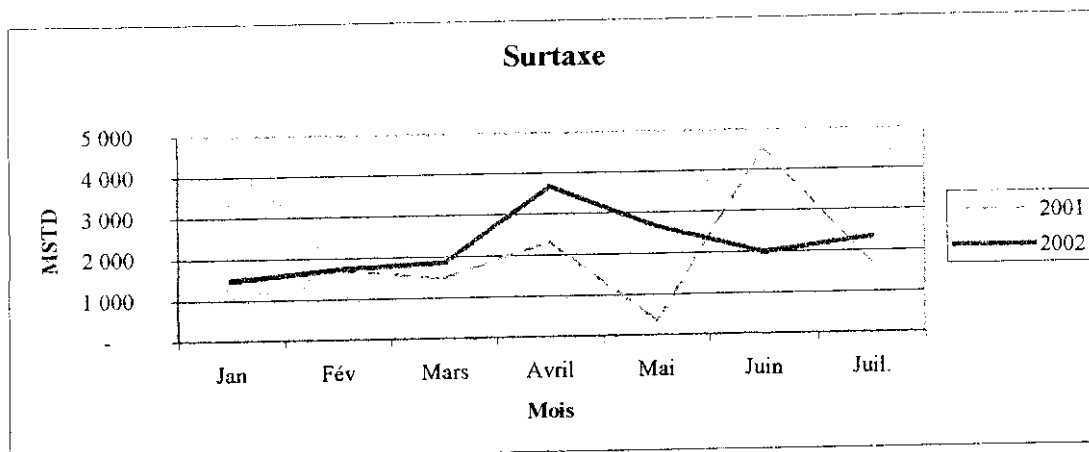
Au plan politique, l'année 2002 a été marquée par les difficultés de dialogue entre les principaux organes de souveraineté du pays. Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en décembre 2001, des élections législatives anticipées ont lieu le 3 mars 2002 à l'issue desquelles un gouvernement de concertation nationale a été mis en place. Ce gouvernement a été démissionné et un nouveau, conduit par une femme, est en place depuis octobre 2002. Trois ministères clés, santé, éducation et plan et finances, sont gérés par des femmes.

Dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a présenté un programme gouvernemental qui s'articule autour de trois axes: (i) la réorganisation de l'État, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie; (ii) la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté; et (iii) le développement humain et la promotion de la solidarité.

Les élections législatives déclarées libres et transparentes par les observateurs internationaux, se sont tenues sans le moindre incident ni contestation.

Du point de vue économique et financier, la situation du pays reste fragile malgré l'adoption d'un programme de référence appuyé par le FMI et la Banque mondiale pour la période 1999-2002, l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE (HIPC) du FMI en novembre 2000 et la rémission de la dette multilatérale d'environ 80 %. Les dérapages fiscaux, les retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles et des problèmes de gouvernance ont conduit à une récession dans la mise en œuvre du programme de référence. L'économie de STP dépend dans une large mesure de l'exportation du cacao et du secteur de prestations de services qui représentent respectivement 27,2 % et 56,9 % du PIB. Le poids de la dette publique extérieure est particulièrement élevé et le revenu par tête d'habitant était estimé à 447,8 USD en 2001. Le rééchelonnement de la dette continue à être une nécessité importante pour l'Etat santoméen. En 2002, le stock total de la dette se situait à 290 Mio USD contre 293,1 Mio USD en 2001. Au niveau budgétaire, le service de la dette continue à représenter un fardeau, bien que le pays bénéficie déjà d'un allègement provisoire dans le cadre de l'initiative PPTE (HIPC). L'exportation du pétrole pourrait donc ouvrir de nouvelles perspectives de développement pour le pays, mais les issues du secteur ne sont pas encore claires.

Comme le révèlent les graphiques ci-dessous, il apparaît que les recettes réalisées lors de l'exercice 2002 sont supérieures, dans l'ensemble, aux recettes de 2001.



LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (DSRP)

Les principaux objectifs arrêtés dans le DSRP sont:

- augmenter le taux de croissance du produit national brut (PNB);
- constituer de nouveaux supports d'exportation et de services;
- professionnaliser les opérateurs économiques locaux, dans le domaine rural et agricole avec l'émergence d'une catégorie de petits entrepreneurs ayant accès aux intrants et aux crédits;
- désenclaver et diversifier les échanges, ce qui implique un rôle essentiel des politiques de transport;
- mettre en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles afin de permettre le développement du secteur privé et la diversification économique nécessaires à la création d'emplois.

La pauvreté affecte 54 % de la population, avec une particulière incidence sur les familles ayant des femmes comme chefs de ménages, tandis que la pauvreté extrême atteint 16 % de la population avec toutes les conséquences sur l'accès aux services sociaux de base et de santé.

L'élaboration de la "Politique nationale de santé" et la mise en œuvre du "Plan de développement sanitaire", du "Plan national de lutte contre le paludisme" et du "Plan d'éducation pour tous" sont, entre autres, des cadres stratégiques de référence pour redresser la situation.

4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

Les infrastructures en général ont été retenues comme secteur de concentration du PIN 8^{ème} FED, avec les intervention en faveur de l'électricité (centrale hydroélectrique de Rio Contador d'un montant de 3 770 000 euros), de la distribution d'eau potable (interventions sur trois systèmes d'adduction d'eau potable (AEP) de Trindade, São João dos Angolares et Santo António de Príncipe pour un montant de 3 284 000 euros) et des routes rurales (réhabilitation, en cofinancement avec l'Agence française de développement (Afd), de 86 km de pistes rurales pour un montant de 5 640 000 euros – dont 2 500 000 de l'Afd – et AT au SENAE pour un montant de 480 000 euros). L'appui au programme d'aménagement routier se poursuivra dans le cadre du soutien du secteur des transports du PIN 9^{ème} FED.

Le soutien aux politiques macro-économiques s'effectue actuellement avec le "Programme d'appui à l'ajustement structurel PAAS II" ainsi que le "Programme d'appui aux réformes structurelles".

Pour les secteurs hors concentration:

- le projet d'appui au cabinet de l'ON poursuit ses activités;
- les projets nationaux des deux secteurs de l'environnement et de la culture s'exécutent en complément des deux projets régionaux importants – Ecofac et Proculture. Il s'agit d'un projet de soutien à la mise en place des conventions internationales sur les espèces "Phares", avec une attention particulière à la protection et la conservation des tortues marines, et de deux programmes de soutien aux initiatives culturelles (PSIC).

4.1. SECTEUR DE CONCENTRATION ET APPUI MACRO-ECONOMIQUE

4.1.1. SECTEUR DE CONCENTRATION: LES INFRASTRUCTURES

Avec le but de donner une réponse minimale aux multiples nécessités des populations et de mettre en place aussi une véritable lutte contre la pauvreté, objectif essentiel de son agenda politique, le gouvernement santoméen a convenu avec la CE d'utiliser les ressources du PIN 8^{ème} FED pour poursuivre les activités déjà entamées avec les PINs précédents, en donnant ainsi continuité à l'aide européenne, dans les secteurs de l'électricité, de l'eau potable et des routes.

En effet, les efforts concluants pour la mise en place du réseau de moyenne tension dans la ville de São Tomé et l'idée en voie de concrétisation de réhabilitation des turbines de la centrale hydroélectrique de Rio Contador, sur financement de la BEI, risquaient d'être rendus vains à cause du faible apport d'eau à la chambre de charge. Environ 40 000 personnes auraient souffert de cet état des choses et EMAE, la société de gestion de l'eau et de l'électricité, n'aurait pas pu profiter des économies que les deux interventions étaient supposées produire. Pour ce qui concerne l'eau potable, après les interventions en faveur de la ville de São Tomé et de la Quinta de Santo António, il s'agissait de reprendre les erreurs de conceptions qui ont empêché, depuis 1987, le bon fonctionnement des interventions du FED sur les systèmes de filtration des réseaux de Trindade et São João dos Angolares. La fourniture d'eau potable pour la population de la capitale de Príncipe, Santo António, a aussi été prise en considération. Pour le secteur routier, après l'intervention sur le tronçon de route nationale allant de São João dos Angolares à Ribeira Peixe, l'idée a été de réduire l'enclavement de certaines communautés et de rendre ainsi de plus en plus viables les efforts de privatisation du secteur agricole entamés depuis des années par le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale.

Les faiblesses au niveau de l'ON impliquent la nécessité de poursuivre l'action d'appui à son cabinet avec une assistance lourde, composée d'un expert expatrié et d'un local.

Si la dispersion des interventions a permis d'un côté d'entreprendre des actions sur plusieurs fronts et de satisfaire ainsi le plus possible les nécessités ponctuelles d'une population très variée, il a en revanche limité la portée globale des interventions. D'ailleurs, faute d'un suivi approprié, ces nouvelles infrastructures risquent de ne pas avoir la viabilité espérée et de ne pas apporter de façon définitive les bénéfices souhaités par cette population.

Pour cette raison, les deux leçons du passé à prendre en compte sont :

- le besoin de concentrer le montant relativement faible du PIN sur un seul secteur,
- la nécessité de prévoir une intervention complète, incluant aussi une suite à l'action réalisée.

8 ACP STP 001 - Réhabilitation des voies d'accès et du système d'adduction d'eau de la centrale hydroélectrique de Rio Contador

a) Résultats

Au 31 décembre 2002 l'entreprise MSF, titulaire du marché de travaux, a cumulé 306 jours de retard et une pénalité de retard d'environ 400 000 euros. L'assistance technique au maître d'œuvre, assurée par le bureau d'étude BCEOM, est arrivée à échéance de sa 4^{ème} prorogation à fin novembre 2002. La partie plus importante du marché étant terminée, cette AT a été confiée, pour sa phase conclusive, à l'ingénieur routier en appui au SENAÉ. L'achèvement des travaux est annoncé par l'entreprise pour février 2003. Il se concrétisera vraisemblablement en avril 2003.

La faiblesse technique de l'entreprise et la superficialité de la surveillance font envisager des sérieux problèmes pour la gestion de la suite de cette action.

b) Activités

La majorité des interventions de nettoyage et de réhabilitation des captages et du canal d'adduction d'eau à la chambre de charge est terminée depuis quelques mois. De même pour les routes d'accès et la conduite forcée. Des petits ouvrages de finition sont encore objet de discussion entre le titulaire et le maître d'œuvre et surtout, l'intervention d'extension de la chambre de charge est encore en phase de conclusion. Malheureusement pour le titulaire, l'empêchement contractuel de réception provisoire partielle l'oblige à continuer à assumer la charge de l'entretien de tout le réseau d'adduction d'eau et des voiries. Le faible engagement du titulaire à cet égard a provoqué des dommages importants aux ouvrages (éboulements, érosions, etc.) et laisse envisager un contentieux lors des opérations de réception.

c) Degré d'intégration des questions transversales

L'impact des travaux d'aménagement du réseau concernant la centrale hydroélectrique de Rio Contador sur le milieu forestier a été minime car, exception faite pour certaines variantes, l'aménagement des routes, des captages et du canal d'adduction a repris le tracé déjà existant. L'extension de la chambre de charge a été exécutée sur une plateforme existante et des travaux de consolidation des versants ont été entrepris. Par ailleurs, les zones d'emprunts des matériaux ont été aménagées après extraction et remises en végétation.

En ce qui concerne les aspects socioculturels et notamment l'intégration des femmes dans le développement, l'amélioration de la fonctionnalité de la centrale hydroélectrique ne pourra qu'améliorer les conditions générales de vie des familles de la ville de São Tomé et environs. Les femmes et les enfants seront les bénéficiaires privilégiés de cette amélioration.

8 ACP STP 003 - Réhabilitation des systèmes d'AEP pour les villes de Trindade, São João dos Angolares et Santo António de Príncipe.

a) Résultats

A la fin 2002, le système d'adduction d'eau de Santo António à Príncipe est terminé et mis en service. Reste à terminer la finition de l'asphalte. Le manque de gravier sur place à Príncipe a empêché au titulaire la conclusion de cette tâche. Le branchement des anciens réseaux de distribution domestique, inactifs depuis longtemps, au nouveau réseau d'adduction a provoqué la rupture de presque toutes les connections particulières, ce qui a engendré plusieurs situations désagréables et réduit l'impact de l'intervention auprès de la population locale.

Pour ce qui concerne le système d'adduction de Trindade, reste à régler le problème des valves de réduction de pression situées dans les regards au long de la conduite principale qui va de la station de traitement à Nuova Moka au réservoir principal de la ville de Trindade. Avec l'accord du maître d'œuvre, le titulaire a substitué celles automatiques prévues dans le cahier des charges par des valves manuelles. Malheureusement, l'utilisation incontrôlée et anarchique d'eau en amont du réservoir principal de la ville de Trindade produit des modifications soudaines de pression à l'intérieur de la conduite principale que les valves manuelles n'arrivent pas à contrebalancer. Le résultat est donc une chute de pression à la sortie de la valve et un blocage dans le flux d'eau vers la ville, qui reste de ce fait sans eau. Le titulaire et le maître d'œuvre sont en train d'analyser le problème pour définir la solution la plus appropriée.

Les réceptions provisoires des travaux sont prévues pour début 2003.

Les activités de sensibilisation et formation des populations concernées, confiées aux ONG Zatona/Adil et Alisei/Nuova Frontiera, ont démarré en fin 2002 et se poursuivront jusqu'à fin 2003.

b) Activités

Le projet a consisté dans:

1. la substitution des systèmes de filtres lents implantés en 1986 avec financement FED à Trindade et São João dos Angolares et jamais utilisés à cause d'un problème basique de conception, par une station de traitement qui prévoit, entre autre, des filtres rapides; en effet, le niveau élevé de saletés de l'eau approvisionnant les systèmes la rendait inappropriée pour cette typologie de filtration, en colmatant rapidement les sables des filtres lents;
2. l'implantation d'un nouveau système d'adduction, de traitement et de distribution des eaux dans la ville de Santo António à Príncipe;
3. la sensibilisation et la formation des populations concernées par les trois interventions à la bonne utilisation des infrastructures d'eau potable mises à leur disposition par le projet.

c) Degré d'intégration des questions transversales

L'impact de cette activité sur le milieu forestier a été minime car, exception faite pour l'intervention à Príncipe, les stations ont été construites en correspondance des anciens filtres. Les mêmes structures en béton existantes (filtres lents) ont été recyclées comme chambres de décantations pour les eaux traitées avec le sulfate d'alumine. Les ouvrages en correspondance des captages sur les rivières ont été intégrés au mieux dans le paysage et l'ensemble du système, autant que possible, a été remis en végétation.

En ce qui concerne les aspects socioculturels et notamment l'intégration des femmes dans le développement, la disponibilité d'eau potable et courante pour environ 25 000 personnes ne pourra qu'améliorer les conditions générales de vie des familles des trois villes concernées. En particulier,

la disponibilité d'eau courante dans les maisons ou à proximité facilitera les tâches des femmes qui sont les premières concernées par les activités liées à l'exploitation ou à l'utilisation de l'eau pour l'alimentation ainsi que pour les tâches domestiques.

8 ACP STP 004 - Réhabilitation des 86 km de pistes rurales

a) Résultats

En mai 2001 un appel d'offre restreint pour l'exécution des travaux avait été lancé. Des trois soumissions reçues, deux étaient largement au dessus de l'enveloppe disponible et une était administrativement non conforme. Après annulation de l'AO et obtention de l'autorisation de conclure un marché de gré à gré, une consultation restreinte, en vue d'un gré à gré, a été lancée en février 2002. Cinq entreprises ont été consultées. Une entreprise s'est désistée et deux entreprises se sont groupées et ont soumissionné ensemble. Des trois offres reçues, encore une fois deux étaient largement au dessus de l'enveloppe et une était largement en dessous.

Les raisons de ces échecs réitérés doivent être recherchées dans l'obligation exprimée dans la Convention de financement de grouper les travaux en un seul lot. Cette taille est trop faible pour les grandes entreprises étrangères et trop importante pour les entreprises locales.

A fin 2002, des pourparlers sont en cours, avec un groupement temporaire d'entreprises de 4 des 5 sociétés locales habilitées pour des travaux routiers, en vue de la conclusion d'un marché de gré à gré.

b) Activités

Il s'agit de la réhabilitation de 11 itinéraires en milieu rural.

Cette activité est exécutée en co-financement avec l'Agence française de développement (Afd) qui participe au financement des travaux avec une enveloppe de 2,5 Mio EUR. La gestion du marché est intégralement déléguée à la cellule de l'ON avec les procédures standards des marchés FED.

c) Degré d'intégration des questions transversales

S'agissant d'interventions sur des tracés existants, l'impact sur le milieu forestier sera minime. Les éventuelles zones d'emprunts des matériaux seront réaménagées après extraction et remises en végétation.

En ce qui concerne les aspects socioculturels et notamment l'intégration des femmes dans le développement, l'aménagement des routes en milieu rural devrait leur faciliter l'accès aux marchés, les femmes en Afrique s'occupant traditionnellement des cultures vivrières. La facilitation de l'écoulement des vivres et l'accroissement des ventes devraient par ailleurs bénéficier aux femmes. Les routes permettent également un accès plus facile aux services sociaux de base (eau, éducation, santé).

8 ACP STP 009 – Appui au SENAÉ

a) Résultats

En mars 2001 le gouvernement a décidé d'utiliser la totalité de l'enveloppe A du 9^{ème} FED pour couvrir les nécessités du secteur transport, sous-secteur routier, telles que définies dans le "Plan

d'actions prioritaires" présenté et accepté lors de la conférence des bailleurs tenue à Genève en début octobre 2000.

Afin de se doter des instruments nécessaires à mieux cibler la future intervention, l'ON a lancé en mai 2001, sur le 8^{ème} FED, un programme d'appui à la structure nationale chargée de sa mise en œuvre technique, le Serviço Nacional de Estradas (SENAE). Cet appui aurait donc dû fournir les éléments préliminaires essentiels à la mise en œuvre ciblée et rapide du 9^{ème} FED, une fois toutes les opérations administratives et juridiques liées à son approbation terminées. Ce projet aurait dû en outre aider le gouvernement à respecter les indicateurs établis dans le protocole d'accord pour l'octroi de la deuxième tranche du PAS 2001-2002. Le projet a enfin démarré en octobre 2002 avec l'arrivée de l'AT, l'ingénieur routier M. Muengie, et lors de l'évaluation de la première phase du PAS, aucun des indicateurs concernant le secteur routier n'était atteint.

b) Activités

En fin 2002 l'AT avait rédigé le programme d'actions du projet et le devis-programme pour sa mise en œuvre était dans sa phase de finalisation. Ce programme concerne la mise en œuvre de plusieurs études allant du diagnostic de la situation existante dans sa globalité à l'amélioration de la prise en charge du réseau routier. Un engagement spécifique ultérieur est cours de finalisation au siège de la CE pour le recrutement d'un autre technicien ACP, qui appuiera M. Muengie dans l'exécution de la plupart des études et dans la clôture des projet de Rio Contador.

4.1.2. APPUI MACRO-ECONOMIQUE

Le PAAS 2001-2002, dont la date limite d'exécution a été fixée au 31 décembre 2002 puis reportée au 31 décembre 2003, a démarré le 13 juin 2001, avec la signature de la Convention de financement.

En septembre 2001 le protocole d'accord pour la mise en œuvre du programme a été signé et la première tranche d'un montant de 1,5 Mio EUR a été payée. Un Mio EUR était destiné au paiement des indemnités de licenciement des fonctionnaires de la fonction publique et 0,5 Mio EUR était destiné à l'appui budgétaire à part égale aux secteurs de la santé et de l'éducation. Ce montant a été dépensé en fin 2001-début 2002.

L'audit et l'évaluation de ces dépenses ont été effectués en octobre 2002 par le bureau Ernst & Young et la demande pour le paiement de la deuxième tranche a été transmise à la Commission en décembre 2002.

4.2. PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION

4.2.1. APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED (ON)

Les faiblesses au niveau du cabinet de l'ON ont été limitées par un projet d'appui qui prévoyait dans une première phase un projet d'AT expatrié supporté par un AT local. Ce projet a été prorogé et prévoit maintenant un appui à l'ON au travers d'une cellule locale, supportée jusqu'en août 2004 par un AT expatrié. A partir de cette date, la structure locale restera seule. La clôture du bureau de la CE en São Tomé pourrait faire repousser cette décision lors de la prochaine revue opérationnelle.

L'obtention par STP de la troisième tranche tant du 7^{ème} que du 8^{ème} FED démontre les bonnes performances du cabinet de l'ON dans la gestion de la coopération avec la CE.

4.2.2. APPUI EN FAVEUR DE LA PROTECTION ET CONSERVATION DES TORTUES MARINES (ESPECES PHARES).

Après les résultats positifs des plusieurs projets "Tatô" en faveur des tortues marines et l'adoption par le gouvernement santoméen des principales conventions internationales concernant les espèces "Phares" (Convention de Bonn, Protocole de Washington et d'Abidjan), deux dernières interventions financées sur le 8^{ème} FED et sur les reliquats du 7^{ème} FED, qui ont été rendus disponibles par la clôture d'un ancien projet d'AT à l'ON, permettront la conclusion des actions envisagées en faveur des artisans des écailles des tortues marines, lourdement pénalisés par l'application des Conventions. En effets, la situation de mécontentement de ce corps de métier représentait une entrave sérieuse au bon avancement de toute action dans la direction de la conservation et la protection des tortues marines.

D'autre part, l'ONG Marapa, qui s'est investie de la problématique des tortues marines au niveau national, nécessite un soutien tant du point de vue technique que financier pour pouvoir consolider ses compétences dans le domaine. Un des projets prévoit ainsi un soutien institutionnel à cette structure.

Après toutes ces interventions financées par les divers PINs, le gouvernement attend l'appui concret de la ligne budgétaire en faveur des espèces "Phares" pour consolider d'une façon permanente les interventions dans ce secteur.

4.2.3. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES (PSIC)

Le "Programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC)" a pour objet de compléter l'aide apportée par la CE à l'intégration culturelle régionale (Proculture), par un appui national spécifique. Il vise les objectifs suivants :

- la valorisation du patrimoine national dans une dynamique touristique;
- la formation des cadres et la professionnalisation de la culture;
- la promotion de la culture santoméenne au niveau régional et international.

A travers le renforcement national des filières développées à l'échelle régionale par Proculture, il s'agit d'encourager une action culturelle locale plus structurée de niveau professionnel (et international), avec l'appui d'acteurs culturels décentralisés, en liaison avec l'action régionale de Proculture et avec celle des autres bailleurs de fonds.

Les résultats visés proviendront d'un très petit nombre de projets à programmer sur la durée du PSIC, permettant d'éviter la dispersion et d'attirer la synergie avec les autres bailleurs de fonds.

Le PSIC STP se base sur une décision sur autorisation globale d'un montant de 150 000 euros. La date limite de démarrage est fixée au 30 juin 2003, et la date limite d'exécution au 31 décembre 2004.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le cabinet de l'ON. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le ministère de l'éducation et de la culture. Un comité de pilotage national sera créé, notamment pour la validation des projets proposés par le coordonnateur et pour le suivi de l'ensemble du programme. Une consultation restreinte sera lancée en début 2003 pour le recrutement du coordinateur national.

4.3. AUTRES INSTRUMENTS

4.3.1. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Au titre de Cotonou, la BEI est appelée à concentrer ses interventions sur la promotion du secteur privé, reconnu comme principal moteur de la croissance, mais aussi vers le développement des infrastructures économiques ainsi que celui du secteur financier local, qui sont autant de conditions à l'essor des initiatives privées.

Les difficultés d'approvisionnement de São Tomé dues à sa situation insulaire et l'étroitesse du marché constituent de sérieuses contraintes à la croissance de son économie et au développement du secteur privé. L'expérience a en effet prouvé que la privatisation des infrastructures tels que l'eau et l'électricité, même sous forme d'affermage pouvait s'avérer difficile.

La BEI en étroite collaboration avec, en particulier, les autres instruments de la coopération communautaire, s'efforcera de trouver des opportunités d'investissement à long terme avec une participation du secteur privé tendant à améliorer et accroître la productivité et la valeur ajoutée des activités de production existantes, essentiellement l'agriculture, y compris la pêche, et à développer les infrastructures, eau, énergie et transport.

La BEI pourrait aussi intervenir dans le secteur financier dans la mesure où elle trouverait des intermédiaires financiers prêts à investir à moyen et long terme auxquels elle pourrait fournir les ressources adéquates. A cet égard, les fonds d'investissement régionaux dont la BEI est actionnaire - Central Africa Growth Fund destiné aux PME et Africa Microfinance Fund destiné aux institutions de micro-crédit - pourraient répondre aux besoins en fonds permanents des entreprises santoméennes.

Actuellement, la Banque européenne continue son appui au secteur de l'énergie électrique. En effet, après avoir affecté 4 des 5 millions d'euros mis à disposition de STP dans le 7^{ème} FED pour la fourniture de groupes électrogènes pour la centrale thermique de São Tomé et pour l'installation d'un réseau de moyenne tension dans la capitale, la dernière intervention concerne la réhabilitation des turbines de la centrale hydroélectrique de Rio Contador. Cette action produira des synergies importantes avec le projet 8 ACP STP 001, qui concerne la réhabilitation du réseau des voiries et d'adduction d'eau à la même centrale. Un appel d'offre a été lancé et le contrat d'exécution est en voie de finalisation. Le gouvernement assumera la prise en charge de la différence entre le montant de l'offre retenue (1,5 Mio EUR) et le montant encore disponible sur le financement BEI (1 Mio EUR).

4.3.2. COOPERATION REGIONALE

a) Forêt et environnement

Globalement dans la région, les politiques et législations forestières et de gestion des ressources naturelles ont connu de grandes améliorations, mais force est de constater les graves lacunes existantes dans l'application de la loi (décrets d'application tardifs et faible degré d'application sur le terrain).

En matière de gestion et valorisation des aires protégées, le RAPAC¹, créé sous l'impulsion d'Ecofac et intégré au schéma organisationnel de la Comifac, a déjà bénéficié d'un appui dans le cadre de la mise en œuvre du PIR 8^{ème} FED (Ecofac III), cet appui devrait être renforcé avec la mise

¹ Réseau d'aires protégées d'Afrique centrale

en œuvre du secteur de concentration « gestion durable des ressources naturelles renouvelables » du PIR 9^{ème} FED.

La coopération européenne joue un rôle moteur dans le domaine environnemental dans la sous-région, puisque à l'origine du développement d'une approche régionale dans la gestion durable des forêts et intervenant financièrement auprès des Etats dans la mise en œuvre de nombreux programmes en faveur de la protection et de la gestion durable des forêts depuis plus de 10 ans. Cette politique se poursuivra d'ailleurs, puisque la *gestion durable des ressources naturelles renouvelables* est inscrite comme troisième secteur de concentration dans le cadre de la SCR et du PIR 9^{ème} FED.

Un nouveau programme, à financer sur les ressources du PIR 9^{ème} FED et dont le démarrage est attendu pour septembre 2004, devra répondre aux attentes suivantes:

- consolider les acquis du programme Ecofac;
- s'insérer dans le cadre des activités de la Comifac – institution régionale de référence dans le secteur – et constituer un véritable partenariat avec les Etats bénéficiaires (ce qui implique une contrepartie financière de ces Etats);
- répondre aux exigences de la SCR en matière de lutte contre la pauvreté et de gestion durable des ressources naturelles;
- être cohérent avec l'ensemble des autres actions en cours financées par la CE.

b) Culture

En 2002, Proculture a poursuivi l'action de structuration régionale du secteur culturel initiée en 2001. Un devis-programme d'un montant de 780 000 euros a été engagé, permettant de réaliser les activités suivantes :

- animation d'un réseau régional d'appui à la professionnalisation des jeunes artistes par filière culturelle ;
- activités de promotion de l'activité culturelle régionale;
- coordination régionale et appui à la mise en place de programmes nationaux :

c) PALOP

Dans le cadre du programme PALOP I, STP a été chef de file et Ordonnateur régional (OR) du projet "Consolidation des systèmes éducatifs". Bien que les activités du projet aient été terminées depuis presque 5 années, cet engagement primaire est encore ouvert à cause de l'impossibilité de clôturer, faute de rapport technique et financier final, le crédit délégué n° 1 concernant le protocole d'accord avec la fondation Gulbenkian. L'ON (OR du projet) a demandé ce rapport et attend la récupération des crédits et la clôture du crédit délégué pour procéder à la clôture du projet.

En ce qui concerne le PALOP II, STP est le chef de file et OR du "Projet d'amélioration des systèmes statistiques dans le PALOP", dont la Convention de financement d'un montant de 2 300 000 euros a été signée en décembre 2001. Un devis-programme de démarrage et les trois engagements spécifiques pour le coordinateur, l'administrateur/comptable et l'AT du projet ont été signés en 2002 et le programme est fonctionnel, bien que toujours dans sa phase d'implantation et de programmation des activités.

Aucune des autres projets programmés dans le cadre du PALOP II et dont STP sera bénéficiaire, n'est encore démarré.

Ils se réfèrent à:

1. le développement des systèmes judiciaires – Chef de file et OR: Angola;

2. l'appui institutionnel et valorisation des ressources humaines – Chef de file et OR: Mozambique;
3. la santé – Chef de file et OR: Mozambique;
4. l'administration publique – chef de file et OR: Cap Vert.

4.3.3. STABEX

Le gouvernement de STP a convenu avec la CE, conformément à l'article 186 paragraphe 2 de la Convention de Lomé IV, un "Cadre d'obligations mutuelles (COM)" pour l'utilisation d'un montant initial de 791 978 euros auxquels s'ajoutent les intérêts estimés à près de 90 000 euros lors de l'élaboration du COM.

Ce montant représente le transfert de ressources pour les pertes subies sur les recettes tirées de l'exportation du cacao pendant l'année d'application 1992 et ayant fait l'objet de la Convention de transfert n° Stabex/24/92/STP, tel que prévu à l'article 205 paragraphe 2 de la Convention de Lomé IV. Le COM 92 a été signé le 12 octobre 1998.

Ce COM 92 a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les "roças" ainsi que des petits paysans et de leurs familles.

La gestion du programme de réhabilitation d'infrastructures rurales à STP ainsi que le volet animation, formation et sensibilisation ont été confiés à l'ONG Nuova Frontiera après un appel d'offres restreint. Ce marché a été signé en octobre 2000 et consiste dans la fourniture d'assistance technique pour la mise en œuvre dudit programme.

Sous la supervision d'un "Groupe de coordination" du programme composé par les représentants de l'ON, du ministère chargé de l'agriculture et de la CE, l'objectif spécifique de la prestation de l'ONG est de gérer les Fonds Stabex conformément au COM en tant que responsable de la coordination, de la gestion et du suivi quotidien du programme qui vise l'augmentation de la capacité productive des groupes bénéficiaires.

Des actions de réhabilitations d'infrastructures sociales ont été menées à travers la réalisation de deux devis-programmes annuels.

En particulier, le DP2-2002, qui terminera le 14 mars 2003, a déjà réalisé les actions suivantes:

- construction de 2 écoles primaires;
- construction de 3 et réhabilitation de 3 habitations des professeurs;
- réhabilitation de 8 crèches et 2 écoles primaires;
- construction de 2 et réhabilitation de 2 postes sanitaires;
- construction de 24 maisons d'auto construction;
- réhabilitation de 3 systèmes d'adduction d'eau dans le milieu rural;
- réhabilitation de 51 habitations pour les petits agriculteurs.

4.3.4. ACCORD DE PECHE

La coopération entre la CE et São Tomé e Príncipe dans ce domaine remontent à la signature de l'Accord de Pêche en 1984. Le dernier accord de pêche a couvert la période du 1^{er} juin 1999 au 31 mai 2002 avec une compensation financière totale de 2 030 000 EUR, dont 50 % destinés au financement des activités spécifiques visant au développement du secteur de la pêche dans le pays (programmes scientifiques et techniques, surveillance, appui à l'administration du secteur, éducation, pêche artisanale, etc.).

L'Accord de Pêche fait référence exclusivement à la pêche au thon. L'emploi que l'on fait du dernier accord varie en fonction du segment considéré sur le plan des licences octroyées, mais il reste assez limité sur le plan du produit de la pêche. En effet, le thon étant une espèce migratrice, la pêche d'une certaine zone peut varier beaucoup d'une année à l'autre. La CE et STP ont entamé des négociations en février 2002 pour renouveler le Protocole, afin de fixer les conditions techniques et financières des activités de pêche pour la période du 1 juin 2002 au 31 mai 2005.

5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES

5.1. COHERENCE DE LA STRATEGIE DE REPONSE

Sur la base de la politique du gouvernement santoméen, qui fixe comme une des priorités la réalisation des infrastructures comme base du développement de l'économie nationale et de la lutte contre la pauvreté, et conformément à la politique de développement de la CE, le secteur des transports (et notamment la réorganisation et le développement du sous-secteur routier) a été retenu comme seul domaine de concentration du 9^{ème} FED.

L'expérience et le dialogue que la CE a pu établir avec les autorités santoméennes ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'infrastructures, devront lui permettre de mieux intervenir dans ce secteur clé du développement économique et de la lutte contre la pauvreté.

Dans l'ensemble, les interventions prévues au titre du PIN 9^{ème} FED restent cohérentes et complémentaires à celles prévues par la BEI et les autres donateurs et bailleurs de fonds, dont les coopérations respectives sont principalement axées sur le secteur suivants:

- indicateurs macroéconomiques, réformes structurelles, bonne gouvernance: *institutions de Bretton Woods, organismes des Nations unies, coopération portugaise et coopération française;*
- développement du secteur privé, investissements productifs: *BEI, BAD, AfD, Banque mondiale, coopération française et coopération portugaise, China Taiwan, coopération espagnole;*
- réformes administrative, lutte contre le sida, secteurs sociaux: *PNUD, coopération française, coopération portugaise, coopération italienne;*
- infrastructures de transport: *AfD, BAD, China Taiwan.*

La "Table ronde des bailleurs des fonds" tenue à Genève les 5 et 6 octobre 2000 a permis une concertation et une entente sur un plan d'action prioritaire et sur les options stratégiques jusqu'en 2005. Des réunions entre les bailleurs de fonds ont eu lieu en 2002, ce qui a permis des échanges sur les interventions de chacun.

5.2. PREPARATION DES ACTIONS DU 9^{EME} FED

Les actions développées dans le cadre du 9^{ème} FED seront identifiées dans les détails à la suite des conclusions des diverses études programmées par projet d'appui technique au SENAÉ.

Néanmoins, dans les grandes lignes, il s'agira de:

- sensibiliser et former la société civile, de façon à la rendre plus apte à la tâche que lui sera demandée dans la mise en œuvre de la globalité du programme;
- réorganiser, moderniser et renforcer la structure institutionnelle chargée du secteur routier (SENAÉ) de façon à lui permettre d'être plus efficace dans la programmation des politiques et des stratégies sectorielles, la rédaction des dossiers d'appel d'offre et le suivi des activités exécutées dans le secteur;

- créer un Fonds routier spécial pour les interventions tant de la société civile que du secteur privé dans le secteur routier avec une attention particulière à la problématique de l'entretien routier.

Considérant la clôture du bureau de la CE, l'appui institutionnel à l'ON devra aussi se poursuivre pour assurer un meilleur suivi administratif du programme dans sa globalité.

5.3. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES ACTUALISE ET CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS

Le chronogramme d'activités actualisé et le calendrier indicatif des engagements et de décaissements sont présentés ci-après. Ils tiennent compte des délais plus longs que prévu pour la préparation des actions du 9^{ème} FED et permettent d'apprécier l'importance de la programmation glissante.

Prévision des engagements primaires (en Mio EUR)

9 ^{ème} FED – PIN	TOT IND	2003 1er sem	2003 2e sem	2004 1er sem	2004 2e sem	2005
Enveloppe A	9,40		0	8,6	9,4	
- Interventions secteur routier	6,80		0	6,8		
- Appui au SENAE	1,50		0	1,50		
- Appui à l'ON	0,80		0		0,80	
- Appui à la société civile	0,30		0	0,30		

Prévision des décaissements (en Mio EUR)

9 ^{ème} FED – PIN	TOT IND	2004 1er sem	2004 2e sem	2005	2006	2007
Enveloppe A	9,40	0,60	1,60	3,10	2,70	1,40
- Interventions secteur routier	6,80	0,40	1,0	2,40	2,00	1,00
- Appui au SENAE	1,50	0,10	0,20	0,40	0,40	0,40
- Appui à l'ON	0,80	0	0,20	0,30	0,30	0
- Appui à la société civile	0,30	0,10	0,20			

6. REVUE OPERATIONNELLE 2003: THEMES SPECIFIQUES

Dans la perspective de la préparation de la revue à mi-parcours de 2004, deux thèmes ont été retenus pour la revue opérationnelle 2003. Il s'agit de: la définition d'indicateurs et d'objectifs en vue de mesurer les résultats obtenus dans les secteurs de concentration et le dialogue dans le pays entre l'ensemble des partenaires de la coopération.

6.1. DEFINITION D'INDICATEURS ET D'OBJECTIFS

Le document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED a retenu certains indicateurs et objectifs dans les secteurs et domaines d'intervention du programme. Le cadre logique de la stratégie qui est repris ci-après, doit être examiné en 2003 pour tenir compte des indicateurs qui seront retenus dans le DSRP pour le suivi de l'évolution de la lutte contre la pauvreté (le document définitif est prévu maintenant pour mi-2003).

Cadre logique figuré dans le document de stratégie de coopération et du PIN 9^{ème} FED

	Indicateurs de performances (spécifiques et quantifiables)	Sources de contrôle	Hypothèses
Objectifs sectoriels nationaux à long terme (réalistes et réalisables)			
<ol style="list-style-type: none"> Promotion du secteur privé et des activités productives Amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage Désenclavement et diversification des échanges Lutte contre la pauvreté; Renforcement des capacités nationales. 	<p>Augmentation de nouvelles entreprises formées</p> <p>Augmentation des productions agricoles</p> <p>Diminution des temps de parcours entre les localités agricoles et les villes</p> <p>Rapidité d'exécutions des tâches administratives des projets</p> <p>Amélioration de la qualité des travaux exécutés</p>	<p>Chambre de commerce,</p> <p>Min EC</p> <p>Min PF</p> <p>FMI</p> <p>BM</p> <p>PIP</p>	<p>Adoption du code d'investissement</p> <p>Simplification du système fiscal</p> <p>Intégration économique régionale effectué</p> <p>Respect du cadrage macro-économique du CSLP</p>
Objectif de l'intervention			
<ol style="list-style-type: none"> réhabilitation de routes de desserte agricole; amélioration des capacités nationales d'entretien sur l'ensemble du réseau routier réhabilité; amélioration des capacités de la société civile dans le secteur de l'entretien routier; renforcement des capacités des services de l'ON/FED 	<ol style="list-style-type: none"> 20 km de routes nationales réhabilitées et 130 km entretenus; 10 km de routes secondaires réhabilitées et 80 km entretenus; 200 km de routes de desserte agricole réhabilitées et 300 km entretenues ; 5 structures de la société civile employées de façon définitive dans le secteur routier; respect du calendrier d'application de la SC CE/STP 	<p>-MIRNA</p> <p>-Rapports du projet</p> <p>-Rapports annuels CE</p> <p>-Rapports PNAPAF</p>	<p>Respect des engagements du gouvernement en ce qui concerne l'approvisionnement du fonds routier.</p> <p>Approbation rapide et respect du plan directeur des transports</p> <p>Capacité du secteur privé et de la société civile locaux de répondre efficacement à la nouvelle tâche.</p>
Résultats			
<ol style="list-style-type: none"> Capacités techniques et gestionnaires du SENAE renforcées; Autonomie financière du SENAE renforcée; ONG, associations, PME, etc, formées et équipées pour des interventions dans le secteur routier; Mise en œuvre de la coopération CE/STP plus performante. 	<p>Appels d'offres pour réhabilitation et entretien des routes lancés régulièrement;</p> <p>Contrats pour interventions sur les routes signés avec PME et société civile;</p> <p>Capacité de mobilisation de fonds pour le secteur routier;</p> <p>Volume du Fonds routier;</p> <p>Rapidité de conclusion des processus administratifs des projets de la phase de conception à son exécution.</p>	<p>MIRNA;</p> <p>Budget de l'Etat;</p> <p>Min PF;</p> <p>Cab ON;</p> <p>CE</p>	<p>Volonté du gouvernement d'utiliser le SENAE;</p> <p>Capacité du gouvernement d'approvisionner le Fonds routier</p>

Activités	Moyens	Coûts (Mio EUR)	
Révision et amélioration des méthodes d'intervention tant pour la réhabilitation que pour l'entretien du réseau routier national; Implication de la société civile dans les travaux (sensibilisation, formation et suivi); Renforcement des capacités gestionnaires du SENAE Amélioration des ressources financières disponibles pour le secteur routier; Gestion plus performante des ressources disponibles; Mise en oeuvre plus performante du PIN (lancement des AO, dépouillement des offres et proposition d'attribution; exécution des marchés de surveillance et de travaux pour la réhabilitation des routes, suivi des travaux, etc.) Coordination avec les autres services étatiques impliqués dans le secteur.	Ressources humaines	2,0	Opérations préparatoires prévues dans le cadre du 8 ^{ème} FED exécutées ou en cours d'exécution
	Investissements	1,4	
	Fonctionnement	1,0	
	Fonds routier spécial	5,0	
	TOTAL	9,4	

6.2. DIALOGUE ENTRE LES PARTENAIRES DE LA COOPERATION

Les échéances électorales de 2002 et une certaine difficulté dans la mise en œuvre d'un cadre politique stable ont rendu difficile en 2002 un véritable dialogue entre les administrations, les donateurs et les acteurs non étatiques. Ce dialogue doit reprendre et se renforcer en 2003.

Le secteur des transports qui est retenu comme secteur de concentration du 9^{ème} FED devra faire l'objet d'un dialogue intense et continu avec le gouvernement sur tous les aspects de politique sectorielle et de mise en œuvre des programmes d'investissements et de sauvegarde du patrimoine d'infrastructures.

Le renforcement des capacités des services de l'ordonnateur national se poursuivra dans les formes déjà identifiées. L'éventuelle nécessité de la présence d'un AT expatrié au delà d'août 2004 sera évaluée lors des revus opérationnelles suivantes.

ANNEXES

1. Fiche d'information sur São Tomé e Príncipe

2. Situation financière du FED

3. Fiches de projet

- 3.1. Centrale hydroélectrique de Rio Contador
- 3.2. AT aux réformes structurelles
- 3.3. Adduction d'Eau Potable
- 3.4. Réhabilitation des routes secondaires
- 3.5. Programme d'ajustement structurel
- 3.6. Conférence des NU sur les PMA
- 3.7. AT au SENAÉ
- 3.8. AT à l'ON
- 3.9. PSIC
- 3.10. Stabex
- 3.11. Appui au développement des systèmes statistiques (PALOP)

ANNEXE 1

FICHE D'INFORMATION SUR SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

Fiche d'information pour São Tomé e Príncipe

1. Présentation introductive

São Tomé e Príncipe fait partie des "Pays les Moins Avancés (PMA)". Il compte une population de 137 599 d'habitants en 2001 avec taux de croissance moyenne d'environ 4 % et une revenu estimée à 334 USD/habitant en 1999. Son "Indice de Développement Humain" le place en 119^{ème} position sur 173 pays en 2002.

L'économie de São Tomé e Príncipe dépend principalement de l'exportation du cacao et du café.

2. Défis et enjeux pour São Tomé e Príncipe dans prochains années

Des inquiétudes apparaissent quant à la manière comme le gouvernement doit répondre au défi que pose la gestion de l'opportunité pétrolière à venir. Dans ce cadre, un accord avec la Nigeria attribue 60 % des recettes provenant de la zone d'exploitation conjointe au Nigeria et 40 % à São Tomé e Príncipe. Au delà de cet accord São Tomé e Príncipe pourra aussi bénéficier de la totalité des recettes provenant de sa zone économique exclusive.

3. Données de base (Toutes données de 2001)

Population	137 599 habitants
PIB/habitant	334 USD
Total des exportations de l'UE vers São Tomé e Príncipe	227 631 305 556 STD
Total des importations de l'UE en provenance de São Tomé e Príncipe	38 267 946 683 STD
Aide au développement totale de la Communauté européenne (CE) par an	
Aide au développement total de l'Union européenne (UE) par an	
Taux d'alphabétisme	68,1 %
Taux d'alphabétisme des femmes adultes	66 %
Espérance de vie	63 ans
Nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté	15,1 %
Classement PIB/hab. réel	334 USD
Classement IDH	119 ^{ème}

4. Indicateurs relatifs à la "Déclaration du millénaire"

Indicateurs	1999	2000	2001
1. Proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté		16 %	
2. Prévalence d'enfants souffrant de carence pondérale (moins de 5 ans)			
3. Taux de mortalité infantile	62 ‰	62 ‰	54,2 ‰
4. Taux de mortalité maternelle	122/10 ⁻⁵		
5. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire	80,4 0%	84 %	101 %
6. Taux d'achèvement de la scolarité primaire	47,70 %	48,10 %	48,5 %
7. Taux brut de scolarisation féminine à niveau primaire			75 %
8. Proportion de naissances assistées par du personnel de santé qualifiée			77 %
9. Proportion d'enfants d'un an immunisés contre la rougeole	70,2 %	68,9 %	75 %
10. Prévalence du VIH chez les personnes de 15 à 24 ans			0,2 %
11. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau salubre			54 %

5. Situation politique

- Forme de gouvernement : République démocratique
- Elections nationales : juillet 2001 (présidentielles) et mars 2002 (législatives); prochaines élections nationales prévues en 2006 présidentielles et législatives
- Plan de développement national : DSRP 2003/2010
- Membre de la CEEAC (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale).

Challenges majeurs : Après un dérapage en 2001, dans le contexte du programme du gouvernement suivi par les services du Fonds monétaire international pendant 2002, São Tomé e Príncipe a réussi à établir des résultats globalement satisfaisants.

La croissance a maintenu la moyenne de 4 % observée en 2001, aidée par une augmentation de la compétitivité résultant d'une dépréciation réelle et de prix internationaux du cacao. L'inflation, qui a atteint 9,5 % en 2001, est tombée à 8,9 % à la fin de 2002. Le déficit fiscal primaire a été en ligne avec les chiffres du programme, et les arriérés domestiques accumulés au cours de l'année ont été éliminés en décembre 2002.

6. Situation économique

	Pays	Région		Pays	Région
Croissance du PIB %	4 %		Exportations/PIB %	27,2 %	
Investissements/PIB %			Importations/PIB %		
Dépenses des administrations publiques/PIB %	70 %		Investissements étrangers directs en millions d'USD		
Excédent ou déficit des administrations publiques/PIB %			Taux d'inflation %	8,9 %	
Dépenses des administrations publiques dans les secteurs sociaux/PIB %			Taux de chômage %	17,9 %	
Dette extérieure/PIB	18 %		% de la population vivant dans l'extrême pauvreté	16 %	

7. Relations avec l'UE: Cadre juridique; c'est-à-dire déclarations, politiques, et accords

Déclarations

Sans objet

Politiques générales

Sans objet

Accords spécifiques

Accords de pêche : Protocole d'accord signé pour la période du 1 juin 2002 au 31 mai 2003

Autres accords pertinents signés entre l'UE/CE et São Tomé e Príncipe

Accord de Cotonou

Programme Indicatif National pour le 9^{ème} FED signé le 30 avril 2003 pour la période 2003-2007.

Programme Indicatif Régional pour le 9^{ème} FED signé en janvier 2003 pour la période 2003-2007.

8. Coopération de la CE et des États membres avec São Tomé e Príncipe

Dans le passé, la coopération de la Communauté européenne a été principalement orientée vers les infrastructures et le développement rural.

Une grande partie du PIN 5^{ème} et 6^{ème} FED (6 Mio EUR) a été affectée au financement d'une plantation de 650ha de palmiers à huile. Un crédit de 2 millions d'euros au titre des

capitaux à risques de la BEI a permis la mise en place d'une huilerie de palme (Emolve) pour satisfaire les besoins de toute la population. La plus grande partie des fonds du 7^{ème} FED disponible a été engagés pour un programme d'adduction d'eau dans la capitale. Le 7^{ème} FED a en outre permis le bitumage d'un tronçon routier facilitant le transport de l'huile de palme (São João dos Angolares – Ribeira Peixe) ou encore l'assistance technique auprès des services de l'ON.

Le huitième 8^{ème} FED (9,5 Mio EUR) s'est orienté vers le développement des infrastructures de base. Les secteurs de l'eau (adduction d'eau des villes de Trindade, São João dos Angolares et Santo António à Príncipe pour un montant de 2,75 Mio EUR), des transports (pistes rurales à São Tomé et à Príncipe en cofinancement avec l'Agence française de développement, pour un montant de la Commission européenne de 3,14 Mio EUR sur un montant global de 5,64 Mio EUR) et de l'énergie (centrale hydroélectrique de rio Contador pour un montant de 3,15 Mio EUR) sont actuellement la base de l'intervention de la Commission européenne en République démocratique de São Tomé e Príncipe.

Deux interventions dans le cadre de l'appui à l'ajustement structurel sont en cours. Il s'agit d'un appui institutionnel pour le suivi des réformes structurelles d'une valeur de 1,2 Mio EUR et d'un FAS d'une valeur de 2,8 Mio EUR. Des actions d'appui social au monde rural, financées dans le cadre du Stabex 92 à hauteur d'environ 950 000 EUR, sont actuellement en cours d'exécution.

Sur le plan régional, la République démocratique de São Tomé e Príncipe bénéficie de la mise en œuvre du programme pour l'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale (Ecofac), du programme culturel régional en Afrique centrale (Proculture) et des multiples actions programmées dans le cadre du programme PALOP. D'autres interventions sont mises en œuvre avec l'apport financier du budget de la Commission européenne. Il s'agit de deux projets cofinancés avec deux ONG, l'un sur la transformation artisanale des produits agricoles et de la pêche (ONG italienne Nuova Frontiera-Alisei) et l'autre sur les soins de santé primaire (ONG portugaise Val Flor)

Deux États membres sont représentés à São Tomé e Príncipe: le Portugal (ambassade) et la France (service de coopération et d'action culturelle rattaché à l'ambassade de France au Gabon), les autres représentations diplomatiques accréditées pour la République démocratique de São Tomé e Príncipe étant situées soit au Gabon (Allemagne, Espagne, Belgique), soit en Angola (Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède).

Les principaux secteurs d'intervention de la coopération portugaise (8,9 Mio USD en 1999) sont la santé, l'éducation, l'administration interne et la communication sociale. Le programme de coopération du Portugal prévoit aussi une assistance aux finances publiques et un appui institutionnel.

En ce qui concerne la France (5 Mio USD en 1999) ses domaines d'intervention se concentrent principalement sur l'agriculture familiale et la pêche artisanale, le secteur des transports et l'aménagement urbain, l'éducation et la culture, le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui à la société civile.

L'Espagne finance des projets dans les domaines de l'agriculture (culture du poivre) et de la pêche, l'Italie a récemment (1999) accordé une aide alimentaire (200 .000 EUR) et vient d'approuver une intervention dans le secteur de l'éducation (formation des éducateurs d'enfants – env. 750 .000 EUR sur 3 ans).

Déboursements prévus pour 2003 (en millions d'euros)

Pays

Secteurs	CE	P	F	Total
Éducation		1,405	0,78	
Santé		2,085		
Approvisionnement en eau et hygiène publique	0,1			
Gouvernement et société civile	0,05	2,055		
Transports et entreposage	1,5			
Communications			0,021	
Services bancaires et financiers			0,16	
Entreprises/Secteur privé				
Énergie	0,2	0,06		
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5	0,085	0,029	
Industrie, mines et BTP				
Commerce et tourisme				
Protection de l'environnement	0,07			
Égalité hommes- femmes				
Aide en produits de base				
Appui budgétaire/PAS	1,0			
Aide alimentaire				
Allègement de la dette				
Aide d'urgence				
Soutien aux ONG			0,15	
Autres		4,31	0,67	
Total	3,42	10,00	1,81	

9. Coopération et aide au développement de la CE; la stratégie de réponse

Le secteur des transports, et plus précisément le développement des infrastructures routières, a été retenu comme secteur de concentration du 9^{ème} FED. Ce choix répond à l'objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme, il s'agira d'interventions directes (travaux de réhabilitation et/ou d'entretien des routes nationales, secondaires et des pistes rurales, etc.) et indirectes (appui institutionnel auprès de toutes les structures nationales impliquées dans la bonne réalisation du programme dans son ensemble – Serviço National de Estradas (SENAE), qui est la structure nationale chargée du secteur routier, secteur privé, société civile et ordonnateur national du FED – au plan humain et matériel. La partie plus importante des travaux de réhabilitation et d'entretien des routes sera mise en œuvre par la société civile (secteur privé, ONG, associations, etc.). Il faudra compter sur un système productif privé capable tant sur le plan technique que des moyens de s'occuper valablement et de façon viable de la réhabilitation et de l'entretien de l'ensemble du réseau routier national.

Tout en respectant les procédures et les dispositions propres aux marchés de travaux, fournitures et services financés par le FED, les marchés de travaux qui seront lancés dans le cadre du programme devront donc être financièrement modestes, de façon à favoriser la participation des PME locales. Dans les limites du possible et plus spécifiquement pour ce qui concerne les activités d'entretien, des nouvelles PME à niveau périphérique devront être créées. Compte tenu de leur inexpérience dans ce type de travaux, afin qu'ils puissent jouer de manière adéquate le nouveau rôle que leur est assigné dans le cadre de l'Accord de Cotonou, tant le secteur privé que la société civile devront être formés, sensibilisés,

équipés et suivis convenablement. Ces activités seront prises en compte et financées dans le cadre du 9^{ème} FED.

Il convient de noter que des actions spécifiques pourraient être financées en complément des ressources du FED à travers des lignes budgétaires de la Commission européenne, notamment dans le domaine de l'environnement, de la gestion durable des forêts, des droits de l'homme ainsi que du cofinancement ONG. Ces financements seront décidés selon les procédures applicables pour chaque instrument.

10. Principaux acteurs ayant des intérêts et de l'influence à São Tomé e Príncipe

Parmi les Etats membres, le Portugal joue un rôle prédominant, de part de la langue, la culture et sa présence historique dans le pays. La France aussi joue un important rôle économique et culturel. Hors Etats membres, la Chine Taiwan, le Gabon et dernièrement la Nigeria, jouent, pour des raisons diverses, un rôle important en São Tomé e Príncipe.

11. Représentation à São Tomé e Príncipe

Personnel spécialisé

Pays et adresse	Politique étrangère générale	Commerce	Développement	Autres	Total
<i>Portugal</i> <i>Tél: 22 11 30</i>	3		1	2	6
<i>France</i> <i>Tél:22 22 66</i>	2			1	3

ANNEXE 2

SITUATION FINANCIERE DU FED

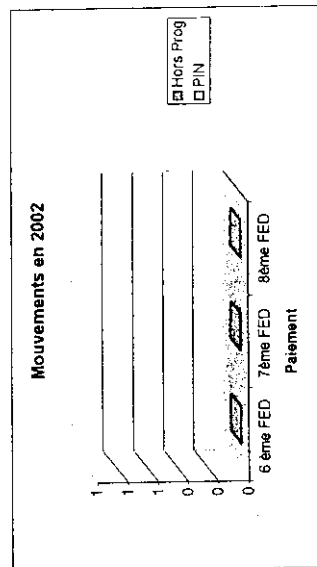
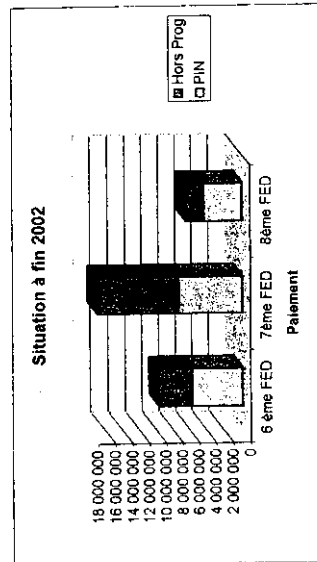
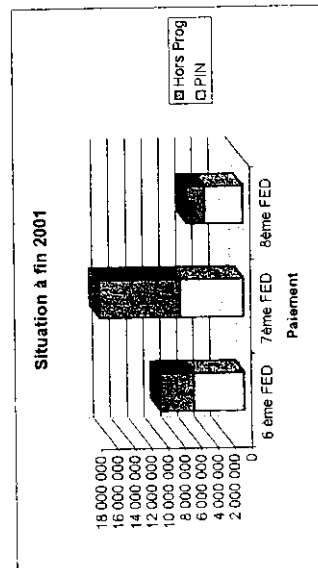
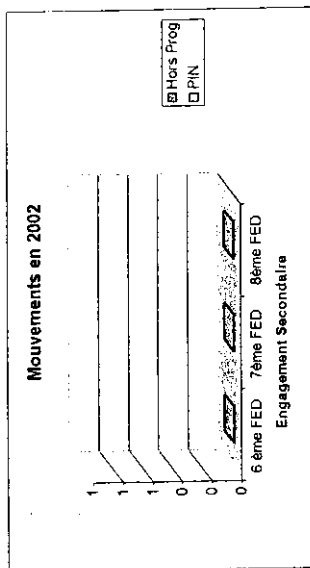
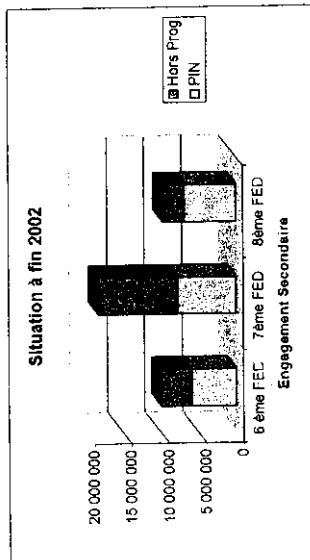
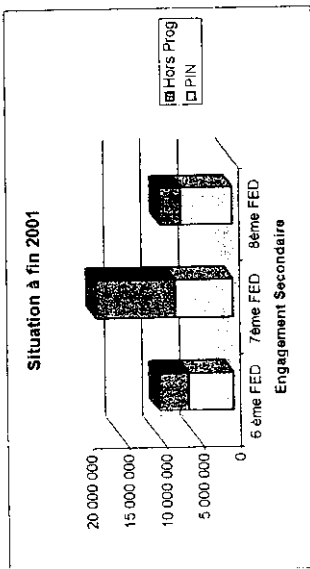
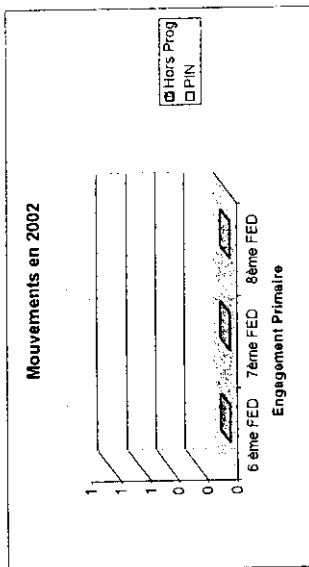
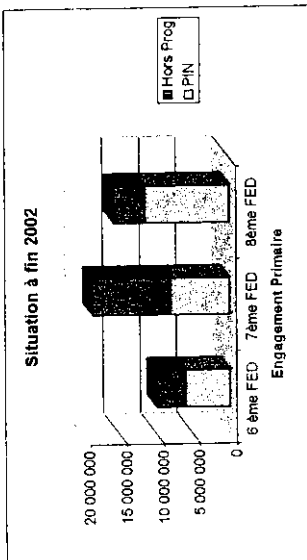
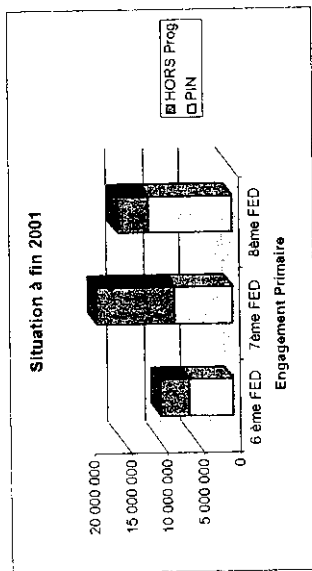
SITUATION FINANCIERE F.E.D. en € (paiements nationaux)

	6 ème FED			7ème FED			8ème FED		
	Situation		Mouvement en 2002	Situation		Mouvement en 2002	Situation		Mouvement en 2002
	Fin 2001	Fin 2002		Fin 2001	Fin 2002		Fin 2001	Fin 2002	
Engag. I	5 999 999,48	5 999 999,48	0,00	7 932 274,84	7 931 161,24	-1 113,60	10 821 025,47	11 498 734,84	677 709,37
Engag. II	5 999 999,48	5 999 999,48	0,00	7 828 363,86	7 781 161,24	-47 202,62	5 364 434,84	6 906 526,08	1 542 091,24
Paiements	5 999 999,48	5 999 999,48	0,00	7 375 905,61	7 548 696,82	172 791,21	2 680 735,28	4 512 019,90	1 831 284,62
Engag. I	4 021 539,51	4 021 539,51	0,00	10 627 575,34	10 627 575,34	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00
Engag. II	4 021 539,51	4 021 539,51	0,00	10 627 365,34	10 627 365,34	0,00	3 947 000,00	2 847 000,00	-1 100 000,00
Paiements	4 021 539,51	4 021 539,51	0,00	9 619 507,88	9 627 365,34	7 857,46	2 016 510,13	2 211 835,72	195 325,59
Engag. I	10 021 538,99	10 021 538,99	0,00	18 559 850,18	18 558 736,58	-1 113,60	15 021 025,47	15 698 734,84	677 709,37
Engag. II	10 021 538,99	10 021 538,99	0,00	18 455 729,20	18 408 526,58	-47 202,62	9 311 434,84	9 753 526,08	442 091,24
Paiements	10 021 538,99	10 021 538,99	0,00	16 995 413,49	17 176 062,16	180 648,67	4 697 245,41	6 723 855,62	2 026 610,21

Source : Livre des comptes OLAS

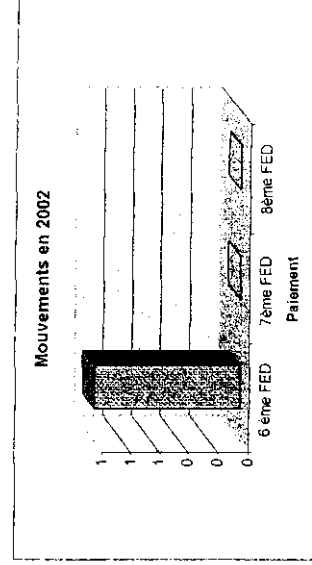
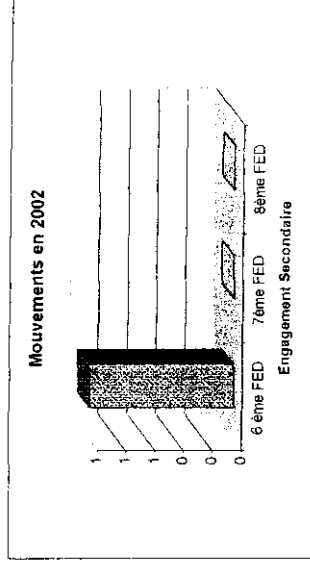
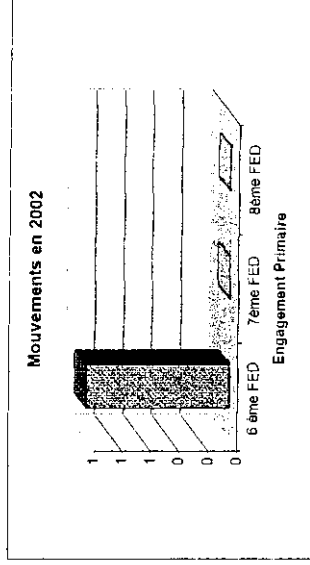
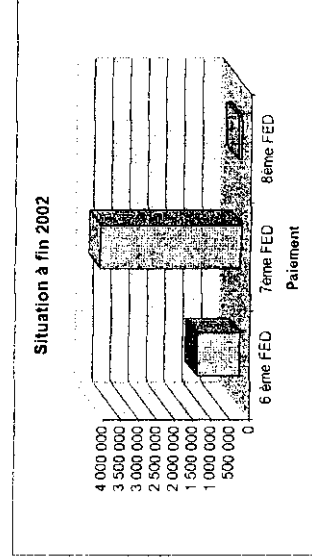
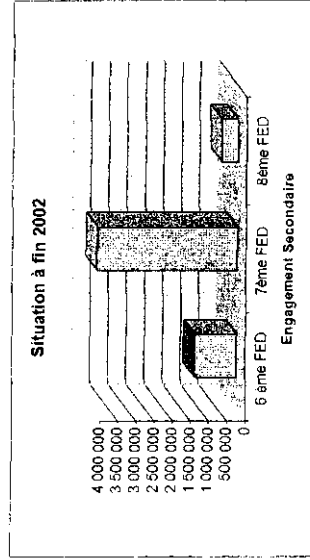
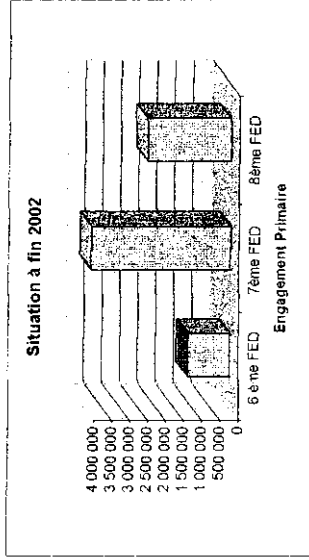
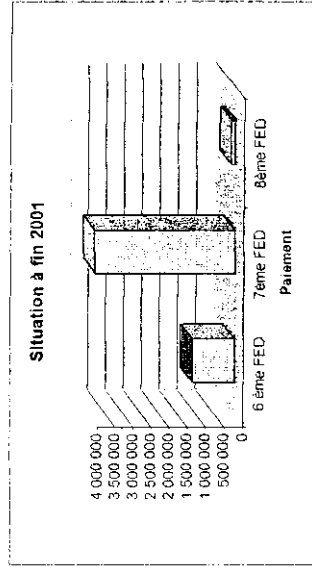
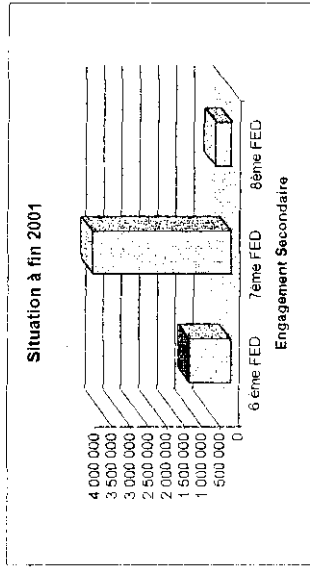
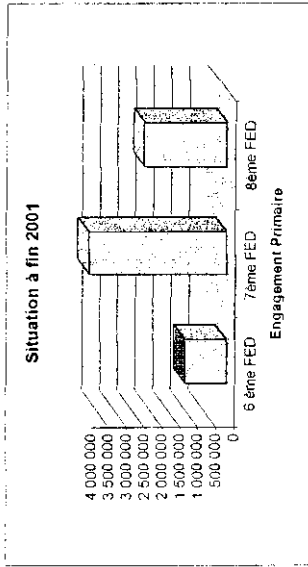
SITUATION FINANCIERE DU F.E.D. en Euros (paiements nationaux)

SITUATION FINANCIERE DU FED en euros (paiements nationaux)



SITUATION FINANCIERE DU F.E.D. en Euros (Programme Indicatif Régional)

SITUATION FINANCIERE DU FED en euros (programme indicatif régional)



ANNEXE 3

FICHES DE PROJET

- 3.1. Centrale hydroélectrique de Rio Contador
- 3.2. AT aux réformes structurelles
- 3.3. Adduction d'Eau Potable
- 3.4. Réhabilitation des routes secondaires
- 3.5. Programmes d'ajustement structurel
- 3.6. Conférence des NU sur les PMA
- 3.7. AT au SENAÉ
- 3.8. AT à l'ON
- 3.9. Appui pour la mise en œuvre des conventions internationales
- 3.10. PSIC
- 3.11. STABEX
- 3.12. Appui aux systèmes statistiques (PALOP)

Numéro(s) comptable(s)

8 ACP STP 001

Intitulé

Réhabilitation du système d'alimentation en eau et des voiries d'accès de la Centrale hydroélectrique de Rio Contador

Réf. décision de financement

CF n° 6207/STP

Date de démarrage

31.12.2000

Date limite de validité

30.06.2003

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	3 770 000	3 770 000	0		
Crédits délégués	2 959 300	3 072 500	113 200	697 500	= RAC
Paiements	1 847 427	2 435 215	587 788	637 285	= RAP
				1 334 785	= RAL

Commentaires

2 avenants portant le montant de la CF à 3 770 000 €

Rappel des objectifs

- contribuer à un développement socio-économique stimulé et à une satisfaction de la demande en électricité améliorée
 - parvenir à ce que la centrale hydroélectrique de Contador délivre une énergie électrique au réseau de distribution de l'île de Sao Tomé de manière stable, optimale et durable

Etat d'avancement année 2002

09.07.2002 Avenant n°2 à la CF
 24.07.2002 Mise en demeure de l'entreprise (sondages relatifs à la plate-forme recevant les cuves métalliques)
 05.08.2002 Réponse de l'entreprise
 27.08.2002 Mise en demeure - Ordre de Service n°68 (chronogramme d'achèvement des travaux)
 29.11.2002 Réclamation de l'entreprise auprès de la Délégation de la CE
 06.12.2002 Demande d'avis officiel de la Délégation à l'ON

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Finalisation des travaux (notamment chambre de charge et le mur de soutien de la piste 3bis)
 Reception provisoire

Numéro(s) comptable(s)

8 ACP STP 002

Intitulé

Assistance technique au processus de réformes structurelles

Réf. décision de financement

CF n° 6269/STP

Date de démarrage

30.09.2000

Date limite de validité

31.12.2003

par avenant n°1

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	1 400 000	1 400 000	0		
Crédits délégués	1 347 000	1 347 000	0	53 000	= RAC
Paiements	516 510	711 836	195 326	635 164	= RAP
				688 164	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- permettre un réel processus de réformes structurelles, notamment par la viabilisation des finances publiques et la stabilisation du cadrage macro-économique, de façon à valoriser l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE, et donc sa soutenabilité financière à moyen terme.
- appuyer les services du premier ministre et du ministère de la planification, des statistiques et de la macroéconomie
- modernisation du cadre institutionnel, juridique et technique des douanes

Etat d'avancement année 2002

Recrutement d'un nouvel expert macroéconomiste
31.12.2002 Démission de l'expert macroéconomiste

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Prorogation du contrat de l'expert douanes
Préparation de l'avenant n°2 au contrat du bureau d'études pour l'utilisation du solde réservé à l'expert longue durée pour des missions ponctuelles de courte durée
Fin du projet

Numéro(s) comptable(s)

8 ACP STP 003

Intitulé

Amélioration des systèmes d'adduction d'eau potable des villes de Santo Antonio do Principe, Sao Joao et Trindade

Réf. décision de financement

CF n° 6361/STP

Date de démarrage

31.12.2001

Date limite de validité

31.12.2004

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	3 284 000	3 284 000	0		
Crédits délégués	2 382 800	2 429 700	46 900	854 300	= RAC
Paiements	826 073	1 927 280	1 101 207	502 420	= RAP
				1 356 720	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- amélioration des conditions de vie des populations concernées en créant un cadre favorable à l'amélioration des conditions sanitaires.
- amélioration de la satisfaction de manière régulière et durable de la demande en eau potable des habitants des villes de Santo Antonio do Principe, Sao Joao dos Angolares et Trindade
- amélioration de l'implication des populations bénéficiaires dans la bonne gestion des systèmes fournis

Etat d'avancement
année 2002

- 14.02.2002 Installation de chantier de l'entreprise SOGEC à Principe
- 21.03.2002 Installation de chantier de l'entreprise SOGEC à Trindade
- 17.04.2002 Installation de chantier de l'entreprise SOGEC à Angolares
- 23.04.2002 Prestations supplémentaires identifiées par l'entreprise
- 03.07.2002 Réunion extraordinaire de discussion entre le Maître d'Œuvre et l'entreprise sur la réclamation
- 28.09.2002 Avenant n°1 au marché 03/STP/2001 (prorogation de la durée d'intervention de l'AT)
- 10.12.2002 Mise en marche de la station de traitement de Santo Antonio
- 15.12.2002 Conclusion du contrat d'AT au maître d'ouvrage

Actions à mener, mesures
à prendre pour 2003

- Finalisation des travaux
- Réceptions provisoires partielles

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP STP 004

Intitulé Réhabilitation des routes secondaires en milieu rural

Réf. décision de financement CF n°6404/STP Date de démarrage 31.12.2001 Date limite de validité 31.08.2004

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	3 140 000	3 140 000	0		
Crédits délégués	0	279 000	279 000	2 861 000	= RAC
Paiements	0	10 807	10 807	268 193	= RAP
				3 129 193	= RAL

Commentaires Cofinancement AFD

Rappel des objectifs

- stimuler le développement socio-économique du pays en créant de meilleures conditions d'accès aux marchés et aux infrastructures sociale, impliquant une amélioration des conditions de vie des populations rurales et freinant l'exode rural.
- assurer de manière durable la circulation des personnes et des biens dans les régions enclavées du nord de l'île de Sao Tome et de l'île de Principe.

Etat d'avancement année 2002

01.02.2002	Présélection des entreprises pour gré à gré suite à un Appel d'Offres infructueux
28.03.2002	Notification du marché de surveillance des travaux à la société Profabril
01.05.2002	Rapport initial de la mission de contrôle
06.05.2002	Proposition de procédure en gré à gré
27.06.2002	Acceptation de la proposition suite à concertation avec AFD
11.10.2002	Annulation de l'appel d'offres suite à rapport final de la commission de dépouillement. Choix de découpage des travaux en 6 lots : demande de modification de la convention de financement.
12.12.2002	Choix interne à la Commission européenne de transférer le dossier à l'unité développement rural

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Conclusion d'un marché de gré à gré et démarrage des travaux

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP STP 005

Intitulé Programme à l'ajustement structurel

Réf. décision de financement CF n°6397/STP Date de démarrage 30.06.2001 Date limite de validité 31.12.2002 Avenant n°1 : 31.12.2003

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Salde	
Engagement primaire	1 700 000	1 700 000	0		
Crédits délégués	0	1 700 000	1 700 000	0	= RAC
Paiements	0	0	0	1 700 000	= RAP
				1 700 000	= RAL

Commentaires suivi du PAS II pour 2001-2002

Rappel des objectifs

- renforcement de la stabilisation et croissance soutenue de l'économie santoméenne (revenu par habitant).
- diminution de la dette jusqu'à un niveau soutenable
- priorisation des dépenses et renforcement de la mobilisation des ressources, ainsi que des fonctions de contrôle assurant une meilleure transparence et équité.

Etat d'avancement année 2002

12.06.2002	Proposition de 4 cabinets pour consultation restreinte en vue d'un gré à gré (évaluation et audit des actions réalisées)
06.08.2002	Ouverture des offres
29.08.2002	Attribution du marché à Ernst & Young
01.10.2002	Notification du marché
21.10.2002	Execution de l'audit et de l'évaluation
	Présentation du rapport
12.12.2002	Demande de paiement de la deuxième tranche
17.12.2002	Prorogation de la CF au 31/12/03

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Utilisation d'AT ponctuelles

Audit et évaluation de la deuxième tranche

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP STP 006

Intitulé Programme à l'ajustement structurel

Réf. décision de financement CF n°6397/STP Date de démarrage 30.06.2001 Date limite de validité 31.12.2002 Avenant n°1 : 31.12.2003

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire			0		
Crédits délégués			0	0	= RAC
Paiements			0	0	= RAP
				0	= RAL

Commentaires suite du PAS I pour 2000-2001

Rappel des objectifs

- renforcement de la stabilisation et croissance soutenue de l'économie santoméenne (revenu par habitant).
- diminution de la dette jusqu'à un niveau soutenable
- priorisation des dépenses et renforcement de la mobilisation des ressources, ainsi que des fonctions de contrôle assurant une meilleure transparence et équité.

Etat d'avancement année 2002

12.12.2002 Demande de paiement de la deuxième tranche

17.12.2002 Prorogation de la CF au 31/12/03

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Utilisation d'AT ponctuelles

Audit et évaluation de la deuxième tranche

Numéro(s) comptable(s)

8 ACP STP 008

Intitulé

Préparation de la 3ème conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés

Réf. décision de financement

Date de démarrage

Date limite de validité

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire		7 235	7 235		
Crédits délégués		7 235	7 235	0	= RAC
Paiements		7 235	7 235	0	= RAP
				0	= RAL

Commentaires

clôturé en 2002

Rappel des objectifs

Etat d'avancement
année 2002

Clôture du projet

Actions à mener, mesures
à prendre pour 2003

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP STP 009

Intitulé **Appui au SENAÉ (Servicio Nacional de Estradas)**

Réf. décision de financement DAG n°1248/STP Date de démarrage 01.08.2002 Date limite de validité 01.08.2004

Situation comptable (en €)

	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	480 000	480 000	0		
Crédits délégués	0	207 000	207 000	273 000	= RAC
Paiements	0	39 773	39 773	167 227	= RAP
				440 227	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Définition d'une politique et d'une stratégie d'intervention dans le secteur routier, par le renforcement technique et administratif du SENAÉ.
- Appuyer la planification de la politique routière nationale et la programmation des interventions sur le réseau routier. Améliorer les performances techniques et administratives du SENAÉ. Appuyer la préparation des interventions du 9ème FED.

Etat d'avancement année 2002

16.01.2002	Appel à manifestation d'intérêt
19.02.2002	Proposition d'attribution du contrat à M. Muengie
19.08.2002	Signature du contrat de M. Muengie
15.10.2002	Début des prestations de M. Muengie
20.12.2002	Requête de l'ON pour le contrat de M. Ouangraoua

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Signature du second contrat d'AT

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP STP 011

Intitulé Assistance technique à l'Ordonnateur National

Réf. décision de financement DAG n°02090 Date de démarrage 09.08.2002 Date limite de validité 09.11.2005

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire		750 000	750 000		
Crédits délégués		578 582	578 582	171 418	= RAC
Paiements		24 210	24 210	554 372	= RAP
				725 790	= RAL

Commentaires voir s'il y a eu des avenants

Rappel des objectifs

- renforcement de la capacité institutionnelle de la République démocratique de São Tomé et Príncipe. Contribution à assurer une meilleure pertinence et efficacité de l'ensemble des projets et programmes de coopération.
- Renforcement et amélioration de manière durable des capacités de gestion, coordination et participation des services de l'ON dans les différentes phases du cycle de projet.

Etat d'avancement année 2002

- 27.06.2002 Approbation de la PMS
- 09.08.2002 Début d'un nouveau contrat pour M. Filippi
- 27.08.2002 Signature du devis-programme 2002-03 d'appui à la cellule de l'ON
- 01.09.2002 Début des contrats AT local et personnel local dans le cadre du DP 2002-2003
- 31.12.2002 Conclusion de la gestion par la GTZ du contrat AT

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Appui à l'ON

Numéro(s) comptable(s)

8 ACP STP 012

Intitulé

Appui pour la mise en œuvre des conventions internationales

Réf. décision de financement

DAG n°01/01/STP

Date de
démarrage

01.11.2001

Date limite
de validité

01.11.2002

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire		67 500	67 500		
Crédits délégués		67 500	67 500	0	= RAC
Paievements		67 500	67 500	0	= RAP
				0	= RAL

Commentaires

Assistance Technique

Rappel des objectifs

- Organiser et coordonner une suite institutionnelle aux diverses actions Tatô et préparer la réception efficace des interventions prévues dans le cadrer des espèces "Phares".

Etat d'avancement
année 2002

Préparation de la convention des artisans sur les écailles des tortues marines

Définition des modalités de liquidation et reconversion des artisans des écailles des tortues marines (tortangueiros)

Achat des écailles travaillées et brutes

Liquidation des tortuangueiros

Préparation d'une salle de musée pour abriter les écailles

Réalisation d'études pour l'intégration dans la législation nationale des clauses de convention internationale

Actions à mener, mesures
à prendre pour 2003

Action terminée

numéro(s) comptable(s)

7 ACP STP 027

intitulé

Programme de soutien aux initiatives culturelles

Réf. décision de financement

DAGC 02007

Date de démarrage

30.06.2003

Date limite de validité

31.12.2004

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	0	150 000	150 000		
Crédits délégués	0	0	0	150 000	= RAC
Paiements	0	0	0	0	= RAP
				150 000	= RAL

commentaires

Rappel des objectifs

- valorisation du patrimoine national dans une dynamique touristique
- formation des cadres et professionnalisation de la culture
- promotion de la culture santoméenne au niveau régional et international

Etat d'avancement
année 2002

12.09.2002 Signature de la DAGC

Actions à mener, mesures
à prendre pour 2003

Lancement de la consultation restreinte pour coordinateur

Définition du DP pour la gestion du programme

Numéro(s) comptable(s) 7 ACP STP 10

Intitulé Stabex 1992

Réf. décision de financement COM n92 Date de démarrage Date limite de validité

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	791 978	791 978	0		
Crédits délégués	791 978	791 978	0	0	= RAC
Paievements	791 978	791 978	0	0	= RAP
				0	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs
- amélioration des conditions de vie des populations rurales
- amélioration des habitations en milieu rurales
- amélioration des adduction d'eau en milieu rural
- amélioration des infrastructures sociales en milieu rural

Etat d'avancement année 2002
Définition DP2
Avancement des activités sur le terrain
Définition et gestion d'un programme complémentaire avec PAM et Unicef
Prorogation délai validité DP 2

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003
Conclusion des activités

Numéro(s) comptable(s)

8 ACP TPS 122 - 8 ACP MTR 003

Intitulé

Appui au développement du système statistique à Palop

Réf. décision de financement

CF n°6458/REG

Date de démarrage

30.06.2002

Date limite de validité

31.12.2007

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire		1 800 000	1 800 000		
Crédits délégués		435 370	435 370	1 364 630	= RAC
Paiements		102 447	102 447	332 923	= RAP
				1 697 553	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Uniformisation des systèmes statistiques dans les 5 Palop.
- Renforcement de la capacité des Instituts Nationaux de Statistiques (INE) des Palop.

Etat d'avancement année 2002

Elaboration du DP de démarrage

Lancement de la consultation pour chef de projet, administrateur / comptable et AT

Signature des contrats avec chef de projet, administrateur / comptable et AT

Démarrage des activités

Mise en place de l'unité technique de gestion du projet (UTGP)

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Convocation du CTC

Préparation du DP1

Mise en place des antennes délocalisées

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP RCE 006

Intitulé PROCULTURE - Programme régional culturel en Afrique Centrale

Décision de financement CF n° 6259/REG Date de démarrage 11.10.2000 Date limite de validité 31.12.2004

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	1 980 000	1 980 000			
Crédits délégués	1 428 600	1 428 600		551 400,00	= RAC
Paiements	537 595,30	813 297,69	275 702,39	615 302,31	= RAP
				1 166 702,31	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Contribuer à une meilleure définition et à un début de mise en place d'une politique culturelle ouverte dans les pays de l'Afrique Centrale
- Appuyer la gestion intégrée des patrimoines culturels notamment en ce qui concerne les interactions entre la culture, d'une part, et les patrimoines naturels (notamment la forêt), le développement de la société civile et la dynamique économique, d'autre part

Etat d'avancement année 2002

Mise en œuvre du DP 1 avec de très bons résultats pour les filières suivantes :

- Réseau jeunes talents musicaux
- Réseau créateurs contemporains
- Réseau Bédafrika
- Réseau parcs urbains

Aboutissement des démarches pour la mise en œuvre de PSICs nationaux au Gabon, à São Tomé, au Cameroun et au Congo

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Mise en œuvre des recommandations issues du dernier comité de pilotage, notamment la poursuite et le développement des projets / filières 2001/2002 ainsi que l'initialisation de nouvelles filières :

- danse
- théâtre, écriture
- patrimoines architecturaux
- répertoire (photos numériques) du patrimoine régional

Prolongation des activités et de l'assistance technique par une augmentation de montant de la décision de financement FED.

Recherche d'une poursuite / pérennisation des activités du programme à travers d'autres sources de financements, C. E. et autres bailleurs de fonds.

Organisation des assises régionales de la culture, à un niveau politique

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP RCE 009 ; 8 ACP CA 10

Intitulé ECOFAC III - Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale :
Conservation et Utilisation Rationnelle de la Biodiversité

Décision de financement CF n° 6305/REG Date de démarrage 02.10.2000 Date limite de validité 31.12.2005

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	23 000 000	23 000 000	0		
Crédits délégués	21 495 950	25 090 794	3 594 844	-2 090 794	= RAC
Paievements	23 739 755	24 891 197	1 151 441	199 597	= RAP
				-1 891 197	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Contribuer à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation rationnelle et durable des écosystèmes d'Afrique Centrale; et en particulier des écosystèmes forestier
- Gestion de sept zones protégées dans des sites parmi les plus riches en biodiversité de la région en développant autant que possible des liens fonctionnels avec l'ensemble de l'éco-région où les sites sont intégrés.
- Contribuer à une meilleure prise en considération du potentiel économique et scientifique des écosystèmes d'Afrique Centrale et de leur richesse biologique

Etat d'avancement

année 2002

- Le programme ECOFAC est divisé en 7 composantes dans 6 pays de l'Afrique Centrale : la coordination régionale basée à Libreville et 1 composante pour le Gabon, São Tomé, le Congo, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et 2 composantes pour la RCA.
- Année 2002 = mise en œuvre du DP n° 2
- Une évaluation prospective et un audit financier ont été lancés.
- Pour le Gabon : avancées institutionnelles et législatives autour de la création du Parc National de Lopé, avancées également sur la définition du plan de gestion et des textes réglementaires concernant le Parc National.

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Avenir :

- Discussions autour de l'avenir des activités du programme dans le cadre du PIR 9ème FED
- Conclusions et validation des conclusions de la mission d'évaluation
- Organisation atelier régional de validation de l'évaluation et de définition du programme 9ème FED
- Instruction du programme 9ème FED, lancement de la préselection de l'AT, décision de financement novembre 2003
- Inclusion de la RDC dans le programme futur, recherche d'une meilleure complémentarité avec l'ensemble des actions de l'UE en Afrique centrale dans le secteur Forêt et Environnement.

Pour la phase actuelle :

- Comité de pilotage régional (avnl 2003)
- Augmentation de 20% (4,6 millions €) de la décision de financement
- Priorisation des activités à maintenir pour la phase de transition

Rapport annuel et Revue opérationnelle 2003

CONCLUSIONS

La coopération entre São Tomé e Príncipe et la Communauté européenne est marquée en 2002 par l'approbation par le comité du FED le 21 octobre 2002 du document de stratégie de coopération et du PIN 9^{ème} FED et la ratification par São Tomé e Príncipe le 13 décembre 2002 de l'Accord de Cotonou.

L'année 2002 est aussi marquée par la situation difficile de São Tomé e Príncipe sur le plan politique et économique. La "Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)" accordée par le FMI en octobre 2001 et la définition du point de démarrage pour l'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE ou HIPC) ont été suspendues en 2002 à cause des dérapages constatés dans l'économie nationale par rapport aux engagements assumés. Une mission en début 2003 devrait évaluer la situation pour vérifier les conditions d'une reprise de cette facilité. Cet écart la conséquence principale des deux importantes échéances électorales auxquelles le Pays s'est confronté et à la crise politique qui s'est vérifiée par la suite. Entre octobre 2001 et octobre 2002 trois gouvernements se sont succédés et une grave crise institutionnelle entre la Présidence et l'Assemblée nationale a dominé la scène politique en 2002.

AGENDA POLITIQUE

Le début de l'année 2002 a été marqué par la préparation des élections législatives de mars qui ont donné la majorité relative au MLSTP/PSD (Mouvement de Libération de São Tomé e Príncipe/Parti Social Démocrate). Un "gouvernement à base élargie" composée des trois forces politiques représentées à l'Assemblée nationale a dès lors été formé. Alors que le nouveau gouvernement commençait à trouver ses repères de fonctionnement, des divergences sont apparues sur l'interprétation de la Constitution, particulièrement sur les rôles respectifs du Président de la République et du Premier ministre.

Suite à une dissension entre le Président et le Premier ministre, le Président a demandé la démission de ce dernier et un nouveau gouvernement à base élargie a été formé en octobre. Peu après, l'Assemblée nationale a pris l'initiative de proposer des changements constitutionnels qui entraînaient une réduction des pouvoirs du Président, ce qui a provoqué une nouvelle crise politique. Des démarches sont en cours pour que cette crise soit rapidement résolue dans une perspective de stabilité par une meilleure répartition des compétences.

Ces différentes joutes politiques ont entraîné un ralentissement dans le processus de décision de "l'Administration" et des délais dans la mise en œuvre des programmes de développement ainsi que des retards dans l'application du programme de référence.

Quant au dossier du pétrole, l'année a été marquée par la volonté du gouvernement de renégocier la plupart des accords pétroliers signés par ses prédécesseurs, aussi bien avec les compagnies pétrolières qu'avec le gouvernement du Nigeria. Cela a eu pour effet de retarder le lancement des appels d'offres pour l'exploitation et l'exploration des zones conjointes et le paiement des importants bonus que cela implique.

Par conséquent, le pays se trouve toujours dans une situation économique très difficile.

La FRPC approuvée par le FMI pour 2000-2002, avait dû être suspendue en novembre 2001. Cette suspension s'était traduite par l'adoption d'un programme de référence pour la période de janvier à

juin 2002, cependant la mission du FMI en août 2002 a constaté que les objectifs du programme de référence n'avaient pas été tenus. Des dérapages budgétaires ont eu lieu en raison des revendications salariales des syndicats de la fonction publique, des coûts plus élevés de l'électricité et de la tenue des élections législatives de mars 2002. Le programme de référence a donc été prolongé jusqu'en décembre 2002.

Des progrès ont cependant été réalisés concernant les rentrées fiscales, la stabilisation de l'inflation et de la croissance du PIB (autour de 4 %). L'importante montée des prix du cacao au niveau international devrait permettre d'améliorer cette tendance.

Bien que les données statistiques soient généralement peu crédibles, STP a pu à nouveau figurer au classement de l'indice de développement humain (119^{ème}), montrant une légère amélioration de ses indicateurs sociaux, après la baisse continue des dernières années.

Le "Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)" qui a été validé en décembre 2002 a pour objectif final la lutte contre la pauvreté et vise à généraliser l'accès des couches les plus démunies de la population à l'éducation et à la formation, aux soins de santé primaires, à la sécurité alimentaire, à l'eau potable et à l'assainissement de manière à améliorer leur qualité de vie et leur bien-être.

En 2002, la coopération avec la Commission européenne sur le plan national est marquée par :

- l'approbation par l'Assemblée nationale de l'accord de Cotonou en décembre 2002 et sa promulgation en janvier 2003 par le Président de la République;
- l'approbation par le Comité du FED, en sa séance d'octobre, du document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED, marquant ainsi l'aboutissement du processus qui a commencé par un séminaire de concertation avec la participation de la société civile et des acteurs non étatiques.

La signature à São Tomé du document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED entre l'ordonnateur national et le chef de délégation est prévue pour le début de l'année 2003.

La coopération avec la Commission européenne a été marquée aussi par l'arrivée d'un nouveau chef de délégation qui a présenté ses lettres de créance le 25 novembre 2002.

SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

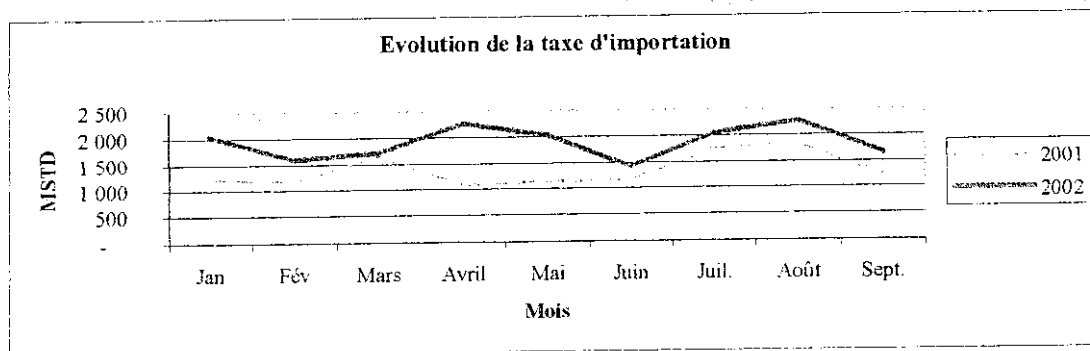
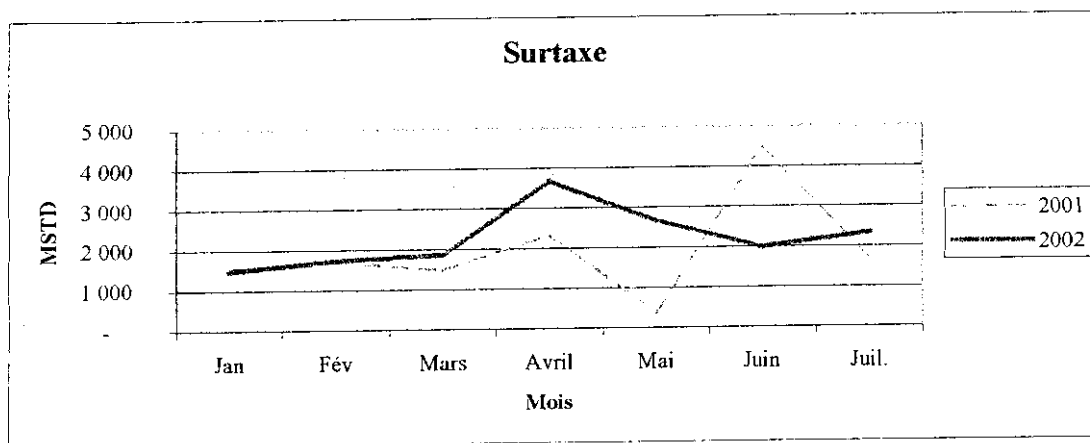
Au plan politique, l'année 2002 a été marquée par les difficultés de dialogue entre les principaux organes de souveraineté du pays. Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en décembre 2001, des élections législatives anticipées ont lieu le 3 mars 2002 à l'issue desquelles un gouvernement de concertation nationale a été mis en place. Ce gouvernement a été démissionné et un nouveau, conduit par une femme, est en place depuis octobre 2002. Trois ministères clés, santé, éducation et plan et finances, sont gérés par des femmes.

Dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a présenté un programme gouvernemental qui s'articule autour de trois axes: (i) la réorganisation de l'État, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie; (ii) la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté; et (iii) le développement humain et la promotion de la solidarité.

Les élections législatives déclarées libres et transparentes par les observateurs internationaux, se sont tenues sans le moindre incident ni contestation.

Du point de vue économique et financier, la situation du pays reste fragile malgré l'adoption d'un programme de référence appuyé par le FMI et la Banque mondiale pour la période 1999-2002, l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE (HIPC) du FMI en novembre 2000 et la rémission de la dette multilatérale d'environ 80 %. Les dérapages fiscaux, les retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles et des problèmes de gouvernance ont conduit à une récession dans la mise en œuvre du programme de référence. L'économie de STP dépend dans une large mesure de l'exportation du cacao et du secteur de prestations de services qui représentent respectivement 27,2 % et 56,9 % du PIB. Le poids de la dette publique extérieure est particulièrement élevé et le revenu par tête d'habitant était estimé à 447,8 USD en 2001. Le rééchelonnement de la dette continue à être une nécessité importante pour l'Etat santoméen. En 2002, le stock total de la dette se situait à 290 Mio USD contre 293,1 Mio USD en 2001. Au niveau budgétaire, le service de la dette continue à représenter un fardeau, bien que le pays bénéficie déjà d'un allègement provisoire dans le cadre de l'initiative PPTE (HIPC). L'exportation du pétrole pourrait donc ouvrir de nouvelles perspectives de développement pour le pays, mais les issues du secteur ne sont pas encore claires.

Comme le révèlent les graphiques ci-dessous, il apparaît que les recettes réalisées lors de l'exercice 2002 sont supérieures, dans l'ensemble, aux recettes de 2001.



LE DSRP

Les principaux objectifs arrêtés dans le DSRP sont:

- augmenter le taux de croissance du produit national brut (PNB);
- constituer de nouveaux supports d'exportation et de services;
- professionnaliser les opérateurs économiques locaux, dans le domaine rural et agricole avec l'émergence d'une catégorie de petits entrepreneurs ayant accès aux intrants et aux crédits;
- désenclaver et diversifier les échanges, ce qui implique un rôle essentiel des politiques de transport;

- mettre en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles afin de permettre le développement du secteur privé et la diversification économique nécessaires à la création d'emplois.

La pauvreté affecte 54 % de la population, avec une particulière incidence sur les familles ayant des femmes comme chefs de ménages, tandis que la pauvreté extrême atteint 16 % de la population avec toutes les conséquences sur l'accès aux services sociaux de base et de santé.

L'élaboration de la "Politique nationale de santé" et la mise en œuvre du "Plan de développement sanitaire", du "Plan national de lutte contre le paludisme" et du "Plan d'éducation pour tous" sont, entre autres, des cadres stratégiques de référence pour redresser la situation.

COOPERATION PASSEE ET EN COURS

Au cours de l'année 2002, des réalisations importantes ont été enregistrées dans le cadre de la coopération CE/STP.

Plus particulièrement, sur le plan national, il convient de souligner:

- la poursuite des deux principaux projets d'infrastructures concernant la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Rio Contador et de l'adduction d'eau dans les villes de Trindade, São João dos Angolares et Santo António à Príncipe; la conclusion des deux projets est prévue pour début 2003;
- la définition d'un cadre opérationnel plus approprié pour la concrétisation du projet de réhabilitation des 86 km de pistes rurales, dont la consultation a dû être une fois de plus annulée par manque de propositions techniquement et administrativement conformes;
- le démarrage en octobre 2002 du projet d'appui technique au Service national des routes (Serviço Nacional de Estradas – SENAÉ), dont les résultats constitueront la base pour la mise en œuvre rapide et solide du 9^{ème} FED;
- la conclusion des activités liées à la mise en œuvre des conventions internationales sur les espèces «Phares», ce qui a permis d'un côté d'apaiser le problème social très aigu des artisans des écailles des tortues marines et de consolider ainsi, de l'autre côté, le cadre général facilitant la protection et la conservation des tortues;
- la poursuite de l'appui à l'ordonnateur national du FED (ON);
- la poursuite du PAS avec l'audit et l'évaluation de l'utilisation de la première tranche du FAS et le lancement des opérations pour le déblocage de la deuxième et dernière tranche;
- l'approbation, sur les reliquats du 7^{ème} FED, de la DAG concernant le PSIC;
- l'introduction d'une proposition pour l'utilisation du solde ultérieur du 7^{ème} FED d'environ 68 000 euros, résultant du dégageant du montant non payé sur le projet d'AT à l'ON déjà arrêté mais pas encore clôturé.

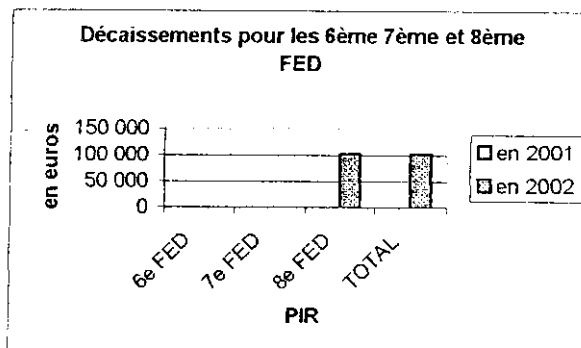
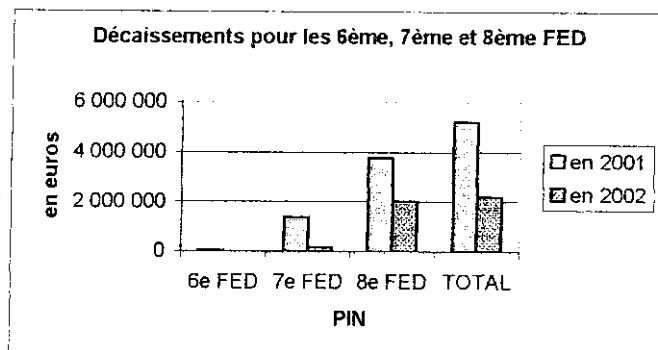
De ce fait, en fin 2002, aucun reliquat significatif n'est disponible sur les trois PIN passés.

Sur le plan régional, à noter:

- la poursuite des deux grands programmes régionaux Ecofac et Proculture;
- la conclusion de l'action de réhabilitation de la "Maison de la culture", financée dans le cadre du projet régional Ciciba;
- le lancement du programme PALOP et en particulier de la composante "Appui au développement des systèmes statistiques dans les PALOP" dont STP est chef de file et OR.

Le mouvement des décaissements en 2002 par rapport à 2001 se présente comme suit :

Année	Montants en euros	6 ^{ème} FED	7 ^{ème} FED	8 ^{ème} FED	TOTAL
2001	PIN	60 145	1 381 133	3 759 957	5 201 236
	PIR	0	0	0	0
2002	PIN	0	180 649	2 026 610	2 207 259
	PIR	0	0	102 447	102 447



Comme indiqué ci-dessus, le projet concernant la réhabilitation des 86 km de pistes rurales n'a pas pu démarrer. La deuxième consultation a une fois de plus donné une réponse négative. Une nouvelle démarche, qui a été lancée à la fin 2002, devrait permettre la concrétisation du projet dans les premiers mois de 2003.

PREPARATION D' ACTIONS DU 9^{EME} FED

Les actions développées dans le cadre du 9^{ème} FED seront identifiées dans les détails à la suite des conclusions des diverses études programmées par projet d'appui technique au SENAE.

Néanmoins, dans les grandes lignes, il s'agira de:

- sensibiliser et former la société civile, de façon à la rendre plus apte à la tâche que lui sera demandée dans la mise en œuvre de la globalité du programme;
- réorganiser, moderniser et renforcer la structure institutionnelle chargée du secteur routier (SENAE) de façon à lui permettre d'être plus efficace dans la programmation des politiques et des stratégies sectorielles, la rédaction des dossiers d'appel d'offre et le suivi des activités exécutées dans le secteur;
- créer un Fonds routier spécial pour les interventions tant de la société civile que du secteur privé dans le secteur routier avec une attention particulière à la problématique de l'entretien routier.

Considérant la clôture du bureau de la CE, l'appui institutionnel à l'ON devra aussi se poursuivre pour assurer un meilleur suivi administratif du programme dans sa globalité.

DIALOGUE ENTRE LES PARTENAIRES DE LA COOPERATION

Les échéances électorales de 2002 et une certaine difficulté dans la mise en œuvre d'un cadre politique stable ont rendu difficile en 2002 un véritable dialogue entre les administrations, les donateurs et les acteurs non étatiques. Ce dialogue doit reprendre et se renforcer en 2003.

Le secteur des transports qui est retenu comme secteur de concentration du 9^{ème} FED devra faire l'objet d'un dialogue intense et continu avec le gouvernement sur tous les aspects de politique sectorielle et de mise en œuvre des programmes d'investissements et de sauvegarde du patrimoine d'infrastructures.

Le renforcement des capacités des services de l'ordonnateur national se poursuivra dans les formes déjà identifiées. L'éventuelle nécessité de la présence d'un AT expatrié au delà d'août 2004 sera évaluée lors des revus opérationnelles suivantes.